



MINISTÈRE DES
AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Rapport d'activité 2001 Du Ministère des Affaires étrangères

www.diplomatie.gouv.fr

S O M M A I R E

Introduction	4
L'action humanitaire	7
1. L'attentat du 11 septembre.....	8
L'ensemble des états est menacé.....	8
La France tient son rang et agit en faveur d'une réaction solidaire de la communauté internationale.....	8
Une antériorité dans l'exposition au terrorisme	8
Manifestation de notre solidarité avec les Etats-Unis : mise en œuvre de l'article 5 du traité de Washington.....	8
Les efforts de la France pour élargir aux pays non-occidentaux la lutte contre le terrorisme.....	9
Le traitement de la crise née de l'attentat du 11 septembre montre la pertinence des	9
positions défendues par la diplomatie française.....	9
Mobilisation de la France au niveau européen en faveur d'une action déterminée et concertée contre le terrorisme.....	9
Le mandat d'arrêt européen	10
La lutte contre le financement du terrorisme.....	10
2. Vigilance active en faveur de la sécurité Internationale.....	11
Maintenir la sécurité en Europe	11
Assurer la montée en puissance opérationnelle de l'Union européenne	11
Opérationnalité de l'Union européenne.....	11
Développement des capacités militaires européennes	11
Poursuivre l'action en faveur du désarmement, de la non-prolifération et contre la menace terroriste.....	12
Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix	14
La coopération militaire et de défense.....	15
Une politique : le partenariat	15
3. Rétablir la paix et promouvoir la démocratie.....	16
Encourager le dialogue dans les Balkans.....	16
Accompagner l'orientation européenne de la Russie.....	17
Agir en faveur de la paix au Proche et au Moyen-Orient.....	18
Favoriser le dialogue des cultures avec les pays du Maghreb.....	19
Appuyer en Afrique le processus de résolution des crises	20
4. L'union européenne à un carrefour	21
Vers l'élargissement.....	21
Participation de la diplomatie française au débat sur l'avenir de l' Europe	22
Le rôle moteur de la France aux sommets de Göteborg et de Laeken.....	23
Une Europe qui s'affirme sur la scène internationale.....	24
5. Pour une mondialisation à visage humain	26
Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation.....	26
L'Ambassadeur délégué à l'environnement.....	27
Contribuer à la stabilité financière internationale.....	27
Préserver l'environnement.....	28
Agir en faveur des droits de l'homme.....	28
La Direction des Affaires Juridiques	30
6. Une voix au chapitre dans toutes les affaires du monde	31
Une action multiforme au service de la paix en Afrique du Nord et au Proche-Orient.....	31
Ouverture en Afrique et accompagnement des sorties de crise	31
Une relation plus dense avec l'Amérique latine.....	32
Une présence active en Asie et en Océanie.....	33
Le Protocole.....	34
L'action économique d'un ambassadeur	35
Un appui renforcé à l'action économique de la France à l'étranger	35
La Mission des entreprises	36
7. Développement, coopération, francophonie	38
Prise en compte de la société civile.....	38
La France, puissance culturelle	38
La politique de solidarité de la France pour un monde en développement.....	38
Maintenir les flux d'aide au développement	39
La formation des élites	41
La stratégie française d'aide au développement.....	42
Une francophonie moderne et des actions culturelles ciblées.....	42
Audiovisuel extérieur et techniques de communication	45
8. Epauler les Français à l'étranger	47
Les Français de l'étranger.....	47

La coopération familiale.....	50
Les déplacements illicites d'enfants	50
Le recouvrement des créances alimentaires	50
Les étrangers se rendant en France	51
Les conventions internationales.....	53
9. Des moyens modernes pour une diplomatie encore plus performante	56
La modernisation du ministère des Affaires étrangères	56
L'amélioration des services rendus au public	56
Les méthodes et moyens de communication.....	57
La mobilisation des ressources humaines	57
La rénovation des méthodes de gestion	62
L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire.....	63
Un nouvel élan pour la politique immobilière.....	63
10. Communiquer.....	66
Une actualité de plus en plus exigeante	66
L'action du ministère expliquée au public Français et étranger.....	66
L'image de la France dans le monde	67
Annexes	69
Chronologie 2001.....	69
Les pouvoirs de l'ambassadeur	75
Le budget du ministère des Affaires étrangères	77
Concentration des moyens sur quatre actions prioritaires	78
Visites bilatérales en 2001	79
Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP)	81
Glossaire	82

Introduction

L'année 2001 restera marquée par les attaques terroristes sans précédent du 11 septembre contre les états-Unis. Ce 11 septembre n'a pas changé la nature du monde : les problèmes globaux et régionaux qui se posaient auparavant sont toujours là, devant nous, comme autant de défis. L'attentat a montré que leur traitement était désormais impératif et plus urgent que jamais.

La France, qui venait d'achever la présidence de l'Union européenne par la conclusion du traité de Nice, a su clore avec ses partenaires des questions laissées ouvertes depuis l'échec d'Amsterdam sur la réforme des institutions. Le traité de Nice a été signé le 26 février. L'engagement dans la réussite de l'élargissement de l'Union, pour les pays candidats comme pour l'Union elle-même, a été confirmé de manière concrète. La "feuille de route" adoptée à Nice a fourni un cadre ambitieux et méthodique pour faire entrer les négociations dans le vif du sujet. Le rappel en décembre 2001, du "principe de différenciation" comme méthode de négociation, agréée par l'Union européenne comme par les candidats, a été salutaire. La France a par ailleurs lancé le débat sur l'avenir de l'Europe, tant au plan national – avec la tenue des forums régionaux – qu'au plan européen. La convention préparatoire à la Conférence intergouvernementale de 2004, décidée lors du Conseil européen de Laeken, est présidée par un Français, le président Valéry Giscard d'Estaing.

Le développement de politiques européennes ambitieuses s'est poursuivi, à la suite de la présidence française qui a notamment permis l'adoption de la Charte des droits fondamentaux et de l'Agenda social. Les avancées remarquables réalisées dans le domaine de la coopération judiciaire, au second semestre 2001, en sont l'illustration.

Continuité également dans la poursuite du travail volontariste pour bâtir de nouvelles convergences avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. La relation franco-allemande a été dynamisée par la mise en place du processus de Blaesheim dès janvier 2001, illustré par de nombreux contacts au plus haut niveau pour travailler à la définition de convergences sur les grandes questions européennes et sur l'avenir de l'Union (constitution, contours d'une "fédération d'états Nations", positions communes sur les crises, création d'un groupe de travail franco-allemand sur la mondialisation). La déclaration d'opérationnalité en matière de défense européenne décidée à Laeken concrétise le mouvement lancé par Londres et Paris à Saint-Malo. L'approfondissement d'une position commune franco-britannique sur l'Afrique, et en particulier sur la région en crise des Grands Lacs, a été acquis lors du voyage commun du ministre des Affaires étrangères avec son homologue britannique, en janvier 2002, au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Dans la gestion de la crise afghane, la coopération franco-britannique a été très active au Conseil de sécurité.

Le ministère des Affaires étrangères	
Les chiffres-clés	
Effectifs budgétaires	
• administration centrale (Paris et Nantes) :	3949
• services diplomatiques et consulaires :	4250
• établissements culturels :	1272
total :	9471
Réseau diplomatique, consulaire et culturel	
• ambassades :	151
• représentations permanentes :	17
• consulats généraux et consulats :	99
• agences consulaires :	508
• centres et instituts culturels :	153
• alliances françaises aidées par le MAE :	220
Budget 2001 : 3,915 milliards d'euros (1,3% du budget de l'État)	

Continuité encore dans l'engagement pour la stabilité du continent européen, en Europe du Sud-Est. La crise macédonienne ouverte en mars est maîtrisée avec l'accord d'Ohrid signé en juillet. La force militaire déployée a une composante européenne majeure. Deux représentants spéciaux français se sont succédé à Skopje. Plusieurs visites ont été effectuées dans la région balkanique pour réaffirmer notre objectif français de long terme pour cette région, partagé par les Européens, d'"européanisation des Balkans". Une mise en œuvre concrète de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) – reprise de l'opération de police en Bosnie – est en cours d'examen. Par ailleurs, à l'initiative de la France, une proposition a été faite aux Quinze d'un partenariat stratégique avec la Russie, englobant les questions politiques et de sécurité, y compris de sécurité intérieure. Pas à pas, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) prend consistance, sur la base de l'identification d'intérêts européens spécifiques.

Il en va de même dans le Maghreb, ensemble régional prioritaire pour la diplomatie française : visites bilatérales, dialogue politique, relance du processus de Barcelone (réunion de Lisbonne en janvier), Forum euro-méditerranéen (réunion de Tanger en mai).

Enfin, avant comme après le 11 septembre, la maîtrise de la mondialisation et l'attachement aux vertus du multilatéralisme restent au centre de la diplomatie française.

L'année 2001 a été toutefois fortement marquée par des éléments de changement avec la période précédente. Le premier facteur est l'installation d'une nouvelle administration américaine. Celle-ci s'est attachée à mettre un terme aux principes stratégiques issus de la guerre froide : réexamen de la défense et de la posture nucléaire, développement de la défense anti-missiles ; défiance à l'égard des instruments multilatéraux (refus de ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou de signer de nouveaux traités internationaux – protocole biologique, armes de petit calibre) et bilatéraux (abandon unilatéral du traité de limitation des armements stratégiques) ; hésitations sur la Russie (sujette à une décote puis requalifiée, rencontre de Crawford au Texas) et sur la Chine (définie d'abord comme concurrent stratégique, mais encouragée à entrer dans l'Organisation mondiale du commerce le 12 septembre). L'option d'une perspective unilatérale a été confirmée par le refus du Protocole de Kyoto.

Sur l'ensemble de ces dossiers, la nouvelle administration républicaine a mis en avant des positions souvent différentes de celles de la diplomatie française. Il était donc nécessaire de renouer le dialogue avec le secrétaire d'état, M. Colin Powell, et de poursuivre un effort d'explication sur la vision française du monde. Dès le 11 septembre, la France a exprimé une solidarité totale et concrète dans la lutte contre l'agression terroriste (résolution 1368 des Nations unies sur la légitime défense au titre de l'article 51 de la Charte). La visite du président de la République à Washington et à New York les 18 et 19 septembre a témoigné de cette solidarité.

Un second facteur réside dans la dégradation dramatique de la situation au Proche-Orient en 2001. Depuis l'échec de Taba (Égypte), en janvier, jusqu'à la tentative de délégitimation de l'Autorité palestinienne, l'année a été ponctuée d'attentats terroristes qui bloquent la mise en œuvre des recommandations de la commission Mitchell. L'effondrement du camp de la paix n'est pas jugé, en France, irréversible, comme en témoigne la visite commune des deux présidents des Parlements israélien et palestinien à Paris fin janvier 2002, MM. Avraham Burg et Abou Ala.

Dès le 11 septembre, la France a marqué, dans toutes les enceintes appropriées, qu'il convenait à la fois d'intensifier la lutte contre le terrorisme et de traiter les situations critiques qui en forment le terreau.

Dans la gestion de la crise afghane (le vice-président Massoud avait été reçu en avril, le ministre des Affaires étrangères Abdullah, en mars et en mai, le ministre de l'Intérieur désigné Qanouni, en décembre), la diplomatie française a travaillé étroitement avec le Royaume-Uni pour préciser le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (résolution 1368), et a soutenu les efforts de M. Brahimi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies. Dès le 1er octobre et pour inscrire l'action militaire dans le contexte d'une stratégie d'ensemble, a été élaboré un Plan français d'action pour l'Afghanistan. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie s'est rendu à Kaboul lors de l'installation du gouvernement intérimaire le 20 décembre ; une mission d'évaluation de la direction générale de la coopération internationale et du développement était sur place début janvier 2002.

Dans un monde incertain, en mutation rapide et constante, notre pays se doit de disposer d'un pôle d'action stratégique capable de défendre la permanence de nos intérêts, de faire progresser la mise en œuvre de notre vision du monde à long terme au-delà des vicissitudes du quotidien, tout en veillant à l'adaptation et à la cohérence de l'action extérieure de la France : c'est le rôle du ministère des Affaires étrangères qui a su développer sa capacité de réaction rapide et de travail transversal.

En 2001, les réformes et les adaptations du ministère se sont poursuivies, illustrées, entre autres, par la création de la Délégation à l'action humanitaire qui a remplacé, en les intégrant, le service d'action humanitaire et la cellule d'urgence. Avec ses deux sous-directions, l'une chargée d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'action humanitaire et l'autre chargée des opérations, elle assurera la cohérence de l'action des administrations de l'état, en concertation avec les collectivités locales et tous les acteurs privés et associatifs et les agences et organisations internationales.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la rénovation du dispositif de gestion des crises qui doit permettre de mieux anticiper et adapter la réponse humanitaire de la France aux besoins des populations et une meilleure prise en compte de la multiplicité des acteurs de terrain (ONG, entreprises). Ce dispositif a montré son efficacité dans le contexte de la crise afghane. En matière de formation continue, l'Institut diplomatique, centré sur les transferts d'expériences, les exercices de simulation et la culture d'évaluation, a atteint ses objectifs. Le bilan et l'évaluation de la première session s'étant révélés positifs, une deuxième session, ouverte comme la première à des auditeurs extérieurs au ministère, s'est déroulée de mars à mai 2002.

L'action humanitaire

- Une nouvelle délégation à l'action humanitaire (DAH) a été créée par décret du 7 janvier 2002, dans un souci d'efficacité et pour mieux répondre à la vocation de la France en ce domaine. Elle se substitue à l'ancienne structure issue de la fusion des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération.
- Le ministère des Affaires étrangères a consacré 10,12 millions d'euros aux opérations humanitaires d'urgence en 2001. Plus de la moitié de ces crédits (5,67 MD) ont été affectés à l'Afghanistan.

La France s'était préoccupée de la situation humanitaire en Afghanistan, pays ruiné par la guerre et la sécheresse, dès avant les événements du 11 septembre.

Le service de l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères a subventionné les ONG françaises – qui depuis longtemps étaient actives sur le terrain – pour intervenir sur le plan alimentaire et sanitaire. Après l'effondrement du régime des Talibans en novembre, le retour des ONG (qui avaient été momentanément contraintes de quitter le territoire afghan), a permis de donner plus d'ampleur à notre action : 3,2 millions d'euros ont été accordés à titre de subventions, qui s'ajoutent à la part de la France (17,5 %) dans l'aide massive apportée par l'Office d'aide humanitaire de l'Union européenne.

Une contribution de 1,8 million d'euros a été apportée aux organisations internationales, dont le Comité international de la croix rouge. Trois avions chargés de fret humanitaire ont livré leur cargaison à Bagram (aéroport au nord de Kaboul), en Ouzbékistan et au Tadjikistan.

L'aide humanitaire française a été, d'autre part, largement distribuée en fonction des catastrophes survenues dans différentes régions du globe.

1. L'attentat du 11 septembre

L'ensemble des états est menacé

Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis ont ouvert une phase nouvelle dans le phénomène terroriste aussi bien par leur ampleur que par leurs cibles. Ces attentats ont touché de manière indiscriminée des ressortissants de plus de soixante-dix nationalités. Ils répondent à une volonté délibérée d'infliger le maximum de pertes au sein de populations civiles. Ils ont par ailleurs mis au jour, au travers des Etats-Unis, la vulnérabilité de toutes les sociétés ouvertes face à des attaques de ce type. Ils constituent désormais une menace contre tous les pays démocratiques.

La France tient son rang et agit en faveur d'une réaction solidaire de la communauté internationale

Fidèle à ses traditions et à son amitié envers le peuple américain, la France a immédiatement réagi à ces attaques et a exprimé sa solidarité active envers les États-Unis. Conformément à ses responsabilités, elle a agi en faveur d'une réaction solidaire et déterminée de la communauté internationale, aux Nations unies, au sein de l'Union européenne (U.E.) et de toutes les enceintes auxquelles elle participe.

Une antériorité dans l'exposition au terrorisme

Victime du terrorisme international, sur son sol comme à l'étranger, la France a depuis longtemps montré sa détermination à combattre ce fléau sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs. La menace terroriste l'a amenée à adopter dès les années 1980 une législation et un dispositif opérationnel cohérents et à chercher un renforcement de la coopération internationale. Figurant parmi les premières cibles d'un terrorisme se revendiquant d'une conception dévoyée de l'islam au début des années 1990, la France a approfondi son analyse, adapté sa réponse nationale et sensibilisé ses partenaires et la communauté internationale aux nouvelles formes d'un phénomène aux importantes ramifications internationales et dont nul état ne pouvait se déclarer à l'abri. Cette détermination a été réaffirmée à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Ceux-ci ont été suivis d'un renforcement des mesures de prévention interne qui s'est traduit par la réactivation immédiate du plan Vigipirate renforcé, puis par une nouvelle adaptation de notre législation.

Manifestation de notre solidarité avec les Etats-Unis : mise en œuvre de l'article 5 du traité de Washington

La solidarité avec notre allié américain s'est en premier lieu traduite par la décision constatant pour la première fois l'entrée en vigueur de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord qui stipule qu'une attaque contre un pays allié est une attaque contre tous les alliés. La riposte militaire engagée par les Etats-Unis en octobre 2001 a apporté une réponse proportionnée, stratégiquement et militairement justifiée, et politiquement cohérente pour mettre un terme au régime des Talibans et aux activités d'Al Qaïda. La France a offert son soutien aux États-Unis, y compris par des moyens militaires, tout en gardant dans ce cadre la libre appréciation de sa participation militaire à un engagement de forces.

Les efforts de la France pour élargir aux pays non-occidentaux la lutte contre le terrorisme

Refusant le piège tendu par Al Qaïda visant à accréditer l'idée d'un "conflit de civilisations", hostile à tout manichéisme et à toute tentative d'amalgame entre islam et terrorisme, la France n'a pas ménagé ses efforts pour unir l'ensemble de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Les Nations unies se sont placées, sous notre présidence au Conseil de sécurité, au premier rang de la lutte contre le terrorisme. La résolution 1368, adoptée à l'unanimité au lendemain des attentats, a qualifié pour la première fois "tout acte de terrorisme international" de menace à la paix et à la sécurité internationales, et fourni une base juridique à la riposte américaine en se référant au droit de légitime défense. Un nouveau pas décisif a été fait avec la résolution 1373, adoptée dans les mêmes conditions. Elle fournit un cadre d'ensemble à la lutte contre le terrorisme et crée, notamment à l'initiative de la France, un comité du contre-terrorisme destiné à aider les états à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Comme elle y était invitée, la France a remis fin décembre au comité son rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1373. La France a en outre activement soutenu l'initiative indienne de convention générale sur le terrorisme international, qui compléterait les conventions des Nations unies, et a fait avec ses partenaires de l'Union européenne des propositions de compromis pour aboutir à un accord rapide.

Le traitement de la crise née de l'attentat du 11 septembre montre la pertinence des positions défendues par la diplomatie française

Il donne un sens nouveau à ces positions défendues de longue date, qu'il s'agisse des conflits régionaux comme au Proche-Orient, des fractures de tous ordres au niveau mondial, du dialogue Nord-Sud et de la maîtrise de la mondialisation, de l'Europe de la défense, ou de la lutte contre le terrorisme.

Il convient, de fait, de prolonger la nécessaire coalition contre le terrorisme par une coalition pour un monde plus équitable et de refonder sur cette base le système international.

La lutte contre le terrorisme ne peut se concevoir que d'une manière globale : ce combat sans concession contre le fanatisme et contre la violence terroriste est mené au nom du respect de la vie, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Il est compatible avec le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Aussi bien ne peut-il faire l'économie d'une lutte parallèle contre les drames humains, politiques et sociaux qui alimentent le terrorisme. Les événements du 11 septembre ont enfin rappelé que ce phénomène ne se réduisait pas à une forme de criminalité organisée, et que sa spécificité justifiait un traitement différencié et adapté.

Mobilisation de la France au niveau européen en faveur d'une action déterminée et concertée contre le terrorisme

L'Union européenne a arrêté des dispositions sans précédent dès le Conseil européen extraordinaire du 21 septembre. Tout en réaffirmant sa solidarité vis-à-vis des États-Unis, le Conseil a adopté un plan portant sur tous les aspects de la lutte anti-terroriste, notamment sur l'amélioration de la coopération policière et judiciaire, le renforcement du rôle opérationnel d'Europol, le développement d'Eurojust, la sûreté aérienne et la lutte contre le financement du terrorisme.

Puis, le Conseil a adopté le 7 décembre une "décision-cadre" sur le terrorisme qui vise à harmoniser les législations européennes en définissant, à l'instar de notre législation interne, une infraction spécifique commune de terrorisme assortie de sanctions proportionnées.

Le mandat d'arrêt européen

Les Quinze ont également adopté une décision-cadre portant sur la création d'un mandat d'arrêt européen, qui met en place un mécanisme plus souple que l'extradition pour un certain nombre d'infractions, dont le terrorisme, et se sont accordés sur la création d'équipes d'enquêtes conjointes.

Ils ont aussi mis au point une liste confidentielle d'organisations terroristes menaçant le territoire de l'Union, qui facilitera la coopération policière.

La lutte contre le financement du terrorisme

La révision de la directive de 1991 sur la lutte contre le blanchiment de l'argent sale et la déclaration du Conseil européen confirmant que le terrorisme figure parmi les infractions graves couvertes par cet instrument témoignent de l'engagement de la France, avec ses partenaires européens, à renforcer son dispositif de prévention du financement des actes de terrorisme.

L'UE a adopté des instruments juridiques pour transposer les obligations liées à la résolution 1373 du Conseil de sécurité – en particulier les dispositions sur le gel des avoirs – qui sont entrées en vigueur le 27 décembre 2001. Cet ensemble de dispositions donne à l'Union européenne un mécanisme autonome de mesures restrictives applicables aux personnes et organisations terroristes.

La lutte contre le financement du terrorisme doit rester une priorité de l'action internationale. La mobilisation de la communauté internationale contre ce phénomène s'est traduite par une accélération importante du processus de signature et de ratification de la Convention pour la répression du financement du terrorisme, dont notre pays a été à l'origine.

2. Vigilance active en faveur de la sécurité Internationale

Maintenir la sécurité en Europe

La France a poursuivi en 2001 son engagement militaire dans les Balkans dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'OTAN.

Avec un peu plus de 7 600 hommes déployés sur le terrain sur un total de 60 000, notre pays figure au deuxième rang des pays fournisseurs de troupes, derrière les États-Unis. La répartition de nos effectifs par théâtre d'opérations s'établit comme suit :

- force de l'OTAN déployée au Kosovo (KFOR), 5 200 hommes ;
- force de stabilisation en Bosnie (SFOR), 2 300 ;
- force Amber Fox en Macédoine (TFF), 160.

Depuis le 1er octobre 2001, notre pays exerce, pour un an, le commandement de la KFOR. Notre accession à cette responsabilité, qui n'a pas de précédent depuis l'engagement de l'OTAN dans les Balkans, marque la reconnaissance des efforts consentis par la France en faveur de l'établissement d'une paix durable dans la région.

Le poids de notre engagement militaire contribue à notre influence au sein des organes de direction politique (Conseil de l'Atlantique Nord) et militaire (Comité militaire) des opérations.

Assurer la montée en puissance opérationnelle de l'Union européenne

L'Union européenne a confirmé sa volonté de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale en se dotant des instruments propres à affirmer une capacité autonome de décision et d'action dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Opérationnalité de l'Union européenne

Conformément aux engagements pris au Conseil européen de Nice, la France a joué un rôle moteur au Conseil de Laeken où les Quinze ont constaté que "l'Union européenne était désormais capable de conduire des opérations de gestion de crise".

Pour permettre à l'Union européenne de couvrir l'ensemble des missions de Petersberg (missions humanitaires et de gestion de crise), y compris les opérations les plus exigeantes, la France s'est engagée aux côtés de ses partenaires à poursuivre la montée en puissance de ses capacités.

Développement des capacités militaires européennes

La France a soutenu le processus, lancé à Helsinki, qui donnera à l'Union la possibilité de conduire des opérations militaires en s'appuyant sur une capacité de réaction rapide de 60 000 hommes déployables dans un délai inférieur à 60 jours, et pour une durée de mission d'au moins un an.

Ce processus s'accompagne d'un effort conjoint d'amélioration des capacités militaires mises à la disposition de l'Union. Après la conférence d'engagement des capacités militaires organisée sous présidence française, celle sur leur amélioration en novembre 2001 a permis d'enregistrer des progrès sensibles, notamment en matière stratégique. La participation

française est particulièrement importante dans les domaines de la communication, de la surveillance et de l'imagerie satellitaire.

La confirmation en décembre de l'acquisition d'avions de transport A400M par huit de nos partenaires peut être portée au crédit des efforts de notre pays pour doter les forces armées européennes de moyens aériens de projection de troupes.

Ces efforts doivent s'inscrire dans la durée : la France soutient le Plan d'action européen qui définit une méthode permettant de mobiliser, sur une base volontaire, les capacités nécessaires aux actions de gestion de crise de l'Union.

Poursuivre l'action en faveur du désarmement, de la non-prolifération et contre la menace terroriste

Le renforcement des normes en matière de désarmement

La France a recherché une meilleure utilisation des instruments existants et réfléchi aux nouveaux outils nécessaires à la communauté internationale.

- En partenariat avec la Suisse, la France a proposé l'élaboration d'un mécanisme sur la traçabilité des armes légères et de petit calibre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la dynamique amorcée sur la question en juillet 2001 à New York avec l'adoption d'un Plan d'action international.
- Notre pays continue d'attacher la plus grande attention à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines antipersonnel. Il a pris, lors de la troisième assemblée des états parties (Managua, 18-21 septembre 2001), de nouvelles responsabilités en matière d'assistance aux victimes de mines antipersonnel.
- Nous encourageons le renforcement de la Convention de 1980 sur les armes classiques. Il s'agit d'approfondir les travaux sur la vérification, ainsi que sur les débris de guerre explosifs, et de réfléchir à l'amélioration des dispositions relatives aux mines anti-véhicules.
- Après l'interruption, en août 2001, des négociations en vue de l'élaboration d'un protocole visant au renforcement de la Convention d'interdiction des armes biologiques et la suspension des travaux de la 5e conférence d'examen de la Convention, un nouveau rendez-vous a été fixé en novembre 2002. Nous avons poursuivi, depuis, avec nos partenaires européens les discussions sur les propositions avancées pour mieux garantir la sécurité des activités biologiques et prévenir les détournements.
- La France a réaffirmé son soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en novembre à New York. Un plan d'action de l'Union européenne pour l'entrée en vigueur du traité a été lancé sous sa présidence, et a conduit l'Union à effectuer de nombreuses démarches, notamment dans les pays n'ayant pas ratifié ce texte.
- Elle souhaite jouer un rôle important dans la prévention de la prolifération balistique – pour laquelle il n'existe à ce jour aucun instrument universel. Elle a pris l'initiative d'une position commune de l'Union européenne et a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un code de conduite en matière de prévention. Elle a proposé de tenir des négociations à Paris en février 2002.

Une meilleure prise en compte de la menace terroriste

- Notre pays a encouragé l'adoption à La Haye, fin septembre 2001, d'une déclaration du président du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, relative à la contribution de cette organisation à l'effort global de lutte contre le terrorisme.
- Nous avons arrêté des dispositions nouvelles en matière de sécurisation des circuits de production, de détention et de circulation de produits biologiques à risques. Ces dispositions complètent le dispositif national d'exécution des obligations prévues par la Convention d'interdiction des armes biologiques.
- La France soutient les travaux menés sur la lutte contre la prolifération nucléaire et le contrôle des exportations de biens nucléaires sensibles dans les enceintes internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG). Elle veille, en concertation avec ces organismes, à éviter le détournement de ces matières par des groupes terroristes.
- Elle a assuré, depuis septembre 2001, la présidence du Groupe consultatif du NSG. Un débat a été engagé, à son instigation et à celle d'autres pays, sur l'attitude à adopter à l'égard des états qui n'ont pas adhéré au Traité de non prolifération nucléaire. Cette réflexion débouchera, dans les mois à venir, sur l'ouverture d'un dialogue avec l'Inde, le Pakistan et Israël sur des questions concrètes relatives à la lutte contre la prolifération nucléaire.

Aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix

- Notre pays a pris part directement en 2001 à neuf des quinze opérations de maintien de la paix conduites par l'Organisation des Nations unies, qui mobilisaient près de 50 000 casques bleus en fin d'année. Au total, en 2001, la France, avec 8 500 militaires, a été le deuxième pays fournisseur de troupes aux opérations de paix conduites directement par les Nations unies ou par une coalition ad hoc sous mandat du conseil de sécurité. Elle a participé de façon significative aux opérations conduites dans les Balkans. Sa contribution au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU – plus de 292 millions d'euros en 2001 – la situe à la quatrième place.
- Avec ses partenaires de l'Union européenne, la France a soutenu les efforts de l'ONU visant à renforcer la capacité de l'organisation à assumer ses missions de maintien de la paix. Elle a contribué, dans le suivi du rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations unies, à l'adoption des mesures qui permettront au secrétariat et au département des opérations de maintien de la paix de s'acquitter plus efficacement de leurs missions. Elle a œuvré pour que les pays qui envoient des troupes dans le cadre des opérations de maintien de la paix soient régulièrement consultés par le Conseil de sécurité (résolution 1353).
- La France avait préconisé une nouvelle approche en matière de sanctions de façon à optimiser leur efficacité tout en limitant leurs conséquences pour les populations civiles. Cette approche a été entérinée par le Conseil de sécurité en 2001. Tous les régimes de sanctions décidés par le Conseil de sécurité depuis 2000 ont été adoptés, sur notre recommandation, pour une période de temps déterminée :
 - l'embargo sur les armes et les autres sanctions – notamment sur les diamants – visant le Liberia ont été adoptés pour, respectivement, quatorze et douze mois (résolution 1343, mai 2001).
 - l'embargo sur les armes décrété pour un an à l'encontre de l'Érythrée et de l'Éthiopie a pris fin en mai.
 - l'embargo sur les armes à destination de la République fédérale de Yougoslavie et les restrictions aux relations diplomatiques avec le gouvernement soudanais ont été levés en septembre par le Conseil sous présidence française.

La coopération militaire et de défense

La coopération militaire et de défense est conduite depuis 1999 par le ministère des Affaires étrangères en concertation avec le ministère de la Défense. Elle est forte d'un budget de 111 millions d'euros en 2001, et d'un réseau de quatre cents coopérants.

Une ouverture vers de nouvelles zones de coopération

- En Afrique, la coopération se concentre sur des projets privilégiant une approche régionale. L'Afrique bénéficie d'environ deux tiers des crédits de coopération militaire. Cette coopération s'ouvre aux pays anglophones et lusophones.
- En dehors de l'Afrique, de nouvelles priorités ont été définies en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, et notamment des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne et dans l'OTAN, des pays de la rive sud de la Méditerranée et du Proche-Orient, ainsi que de certains pays d'Asie et d'Amérique latine.

Une politique : le partenariat

Les projets sont développés par le ministère des Affaires étrangères sur la base du partenariat. Les relations de partenariat concernent aussi l'Europe. Le partenariat franco-britannique, lancé sur le continent africain dans l'esprit de la "déclaration de Saint-Malo", en est un bon exemple.

Des instruments modernisés

- La formation se traduit par l'accueil de stagiaires militaires étrangers dans les écoles ou en unités, par l'appui à la création d'écoles à vocation régionale, et par l'envoi d'experts pour des sessions de formation dans des domaines spécifiques comme le déminage.
- Une mission de conseil peut être remplie dans les états partenaires par des coopérants militaires placés auprès des ministères de la défense ou des états-majors, ou dans le cadre de séjours de courte durée.
- L'enseignement du français en milieu militaire connaît une forte progression depuis deux ans. Avec l'appui du réseau culturel du ministère, des professeurs sont affectés auprès d'institutions militaires locales. Des sessions de français sont organisées en France, ainsi que des stages de mise à niveau pour les cadres appelés à suivre des formations en écoles militaires.

3. Rétablir la paix et promouvoir la démocratie

Encourager le dialogue dans les Balkans

L'encouragement au dialogue et à la coopération régionale entre les états issus de l'ancienne Yougoslavie en vue de leur rapprochement avec l'Europe a constitué une des priorités de la France.

Elle a poursuivi ses efforts en faveur de l'association des pays des Balkans à l'Union européenne

Deux accords de stabilisation et d'association ont été signés avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) et avec la Croatie. La France a insisté pour inclure rapidement la République fédérale de Yougoslavie dans ce processus. Elle a soutenu les projets du Pacte de stabilité favorisant la coopération régionale tels que ceux relatifs au développement des infrastructures et à l'appui à l'Etat de droit (projet d'école régionale de formation des magistrats, initiative anti-corruption).

La France a encouragé les pays de la région à dialoguer et à coopérer davantage

- un mémoire d'entente établit une zone de libre-échange entre les pays de la région,
- un agenda a été défini pour l'action régionale en faveur des réfugiés et des personnes déplacées,
- un accord de succession a été ratifié entre les cinq pays issus de la République fédérale de Yougoslavie,
- un rapprochement s'est effectué entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie grâce à des visites de haut niveau et à la signature de plusieurs accords bilatéraux.

Après les attentats du 11 septembre, la France a continué de marquer son intérêt pour les Balkans

- Sur fond de crise en Macédoine, la visite du président de la République en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, et celles du ministre des Affaires étrangères en Albanie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et au Kosovo, ont confirmé notre engagement en faveur de la stabilité dans la région : refus de la violence, primauté de l'état de droit, lutte contre le terrorisme, lutte contre les trafics illicites et le crime organisé.
- Nous avons veillé, avec nos quinze partenaires, à ce que l'Union européenne joue un rôle directeur pour arrêter la crise en Macédoine. Dans ce contexte, les responsables macédoniens ont signé, le 13 août, un "accord-cadre" qui pose, de façon consensuelle, les bases d'une profonde réforme.
- Au Kosovo, notre pays a milité en faveur de l'adoption d'un cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire en mai, tout en veillant au déroulement pacifique et démocratique des élections générales en novembre. En outre, il s'est employé à faciliter les relations entre la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) et les autorités yougoslaves, grâce à la signature d'un document commun.

Accompagner l'orientation européenne de la Russie

Un dialogue politique dense et de haut niveau

La visite officielle en Russie du président de la République en juillet 2001, la tenue du 7e séminaire gouvernemental à Moscou en octobre et une vingtaine de rencontres ministérielles en Russie et en France, ont permis un approfondissement du dialogue et de la coopération dans de nombreux domaines.

La France encourage l'orientation européenne de la Russie

L'orientation européenne du président Poutine, pour qui l'avenir d'une Russie moderne et démocratique ne peut s'imaginer que dans un rapport étroit avec l'Union européenne, et son choix en faveur de la coalition anti-terroriste nous ont conduit à encourager le développement du partenariat entre l'Union et ce pays.

Les progrès enregistrés sous présidence française, au cours du deuxième semestre 2000, ont été confirmés lors du 8e sommet UE/Russie (Bruxelles, 3 octobre 2001) : renforcement de la coopération sur les questions politiques et de sécurité en Europe, y compris dans la perspective de la participation de la Russie à des opérations de gestion des crises conduites par l'Union européenne.

Lors du Conseil européen de Laeken en décembre 2001, le président de la République a appelé la présidence de l'Union européenne et ses partenaires à développer la coopération avec la Russie dans les domaines de la lutte contre le crime organisé, le trafic de drogue, le terrorisme et l'immigration clandestine. Il a suggéré la création d'une instance permettant la discussion sur ces questions entre les ministres européens compétents et leurs homologues russes, laquelle s'est réunie pour la première fois sous présidence espagnole.

Le dialogue sur les questions d'énergie entre l'Union européenne et la Russie, entamé sous la présidence française, a permis d'arrêter des priorités précises. Une structure chargée de leur mise en œuvre a été créée à Bruxelles en octobre. Il s'agit en particulier de favoriser l'assistance aux investisseurs, les projets pilotes d'économies d'énergie et la mise en œuvre du mécanisme de flexibilité du Protocole de Kyoto, ainsi que l'amélioration du cadre légal russe et celle de la surveillance régionale du réseau de pipelines, notamment par satellite.

La France a encouragé le développement du futur "Espace économique européen commun" qui vise à la création d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent. Un groupe a été chargé d'étudier les mesures d'intégration économique et de rapprochement des législations entre l'Union européenne et la Russie.

Notre pays soutient les choix réformateurs de la Russie

La France a continué de développer sa coopération avec la Russie, qui en matière de relations culturelles, bénéficie de la première enveloppe d'Europe centrale et orientale avec plus de 8,5 millions d'euros par an.

- Un accord a été signé le 25 mai 2001 portant création d'un groupe de travail sur la coopération administrative.
- L'affectation d'un magistrat à l'ambassade de France à Moscou, chargé d'intensifier notre coopération bilatérale – une vaste réforme de la justice est engagée en Russie – a été annoncée. Un protocole de coopération a été signé en décembre entre les deux ministères de la Justice.
- La France et la Russie ont progressé dans la négociation d'un projet d'accord en matière de sécurité intérieure qui régira une douzaine de domaines de coopération entre les deux

pays, notamment la lutte contre la criminalité organisée, les trafics de stupéfiants, l'immigration irrégulière et le terrorisme. Cet accord devrait être signé en 2002.

Agir en faveur de la paix au Proche et au Moyen-Orient

La détérioration de la situation entre Israéliens et Palestiniens a été la principale préoccupation de la France au Proche-Orient.

Israël et la Palestine

La France n'a cessé, depuis le changement de gouvernement en Israël (février 2001), d'encourager Israéliens et Palestiniens à reprendre un processus politique pour dénouer la crise et restaurer les perspectives du processus de paix. Elle a marqué son attachement aux résultats de la rencontre de Taba, qui tracent les contours de la paix juste et durable à laquelle aspirent les peuples du Proche-Orient.

Face à l'impasse créée par la violence et à l'absence de dialogue politique, la France s'est employée à faire valoir à chacune des parties qu'aucune solution ne pourrait résulter du recours à la force. C'est le message qu'elle a inlassablement répété à chacun des protagonistes, notamment lors de la visite officielle du Premier ministre israélien, M. Sharon, en juillet à Paris, et lors du déplacement du ministre des Affaires étrangères dans la région, dans le contexte créé par l'attentat du 11 septembre. Notre pays est convenu avec ses partenaires européens de conduire une politique de présence et de dialogue particulièrement active dans la région. Le président de la République a exprimé le souhait que la communauté internationale oeuvre aux côtés des parties en présence pour les amener à revenir à la table des négociations.

Dans cet esprit, nous avons appuyé les travaux de la commission d'établissement des faits (commission Mitchell), créée au sommet de Charm El-Cheikh (octobre 2000), à laquelle M. Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, a participé. Nous avons salué la qualité du rapport de la Commission, rendu public en mai 2001, et marqué notre soutien, avec nos partenaires de l'Union, à l'application des recommandations proposées.

La France a pris une part active à la réflexion sur un mécanisme d'observation destiné à restaurer la confiance entre les parties et à faciliter la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Mitchell. L'Union européenne a déclaré sa disponibilité à y participer. Elle a contribué aux travaux du Conseil européen de Laeken, en décembre, qui a notamment rappelé qu'Israël avait besoin de l'Autorité palestinienne et de son président élu, Yasser Arafat, pour construire la paix.

Un dialogue constant a été entretenu avec les États-Unis sur la question du Proche-Orient. Nous nous sommes notamment félicités de la convergence avec les objectifs énoncés par le président Bush aux Nations unies et par le secrétaire d'état américain dans son discours de Louisville appelant à la coexistence de deux états, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la sécurité et la dignité. Nous avons marqué notre appui aux efforts américains pour œuvrer à la recherche d'une solution.

La Syrie et le Liban

La France a continué, tout au long de l'année, dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec tous les protagonistes, à les convaincre de maintenir une attitude responsable. Elle

s'est notamment attachée, lors des visites d'état des présidents libanais et syrien, en mai et juin, à sensibiliser ses interlocuteurs aux dangers d'une escalade dans la région. Ce message de retenue a été réitéré aux parties dans le contexte international consécutif aux événements du 11 septembre.

Le Moyen-Orient face à la recomposition régionale

Après le 11 septembre, la France a renforcé ses contacts avec les états du Golfe :

- spécificité de la situation de l'Arabie saoudite, sujette, comme la plupart de ses voisins de la péninsule, à des pressions intérieures et extérieures ;
- rôle nouveau et croissant de l'Iran à la faveur des événements d'Afghanistan ; nous avons suivi avec attention l'évolution de la situation dans ce pays, compte tenu notamment de son rôle dans le dossier afghan.
- évolution du dossier iraquier, avec l'adoption aux Nations unies de la résolution 1382, qui ouvre des perspectives nouvelles pour ce pays. Nous avons vivement encouragé l'Irak à saisir l'occasion de sortir du statu quo offerte par cette résolution.

Le président de la République s'est rendu en décembre en Arabie saoudite, où le ministre des Affaires étrangères l'avait précédé en octobre, et aux émirats arabes unis. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie a effectué pour sa part en novembre une visite au Yémen et en Iran. Dans tous les cas, il s'agissait de témoigner de notre confiance aux états de la région et de notre souhait d'une coopération systématique en matière de lutte contre le terrorisme international.

Favoriser le dialogue des cultures avec les pays du Maghreb

Les attentats du 11 septembre ont conduit la France à multiplier ses contacts avec les pays du Maghreb avec lesquels elle entretient des relations traditionnellement étroites. De nombreuses personnalités françaises se sont rendues en Algérie, au Maroc et en Tunisie à l'automne 2001.

- Le dialogue des cultures a été au centre des visites échangées avec les pays de la région. Le Forum méditerranéen d'Agadir, réuni les 25 et 26 octobre, a consacré ses travaux à ce thème, qui devrait, à notre initiative, faire l'objet d'un Forum exceptionnel, associant ministres et intellectuels du pourtour méditerranéen, au premier semestre 2002.
- La visite du président de la République en Algérie, au Maroc et en Tunisie en décembre, et celle du ministre des Affaires étrangères dans les mêmes pays en octobre, ont confirmé notre intérêt pour cette région. Elles ont marqué notre souci d'éviter un choc des civilisations en prenant en compte les préoccupations des opinions publiques du Maghreb. L'occasion a été saisie de réaffirmer à nos partenaires l'attention portée par les autorités françaises à la situation des communautés maghrébines en France.
- La visite en Libye, en octobre, du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie a consacré le rapprochement en cours avec ce pays.
- Divers événements ont témoigné de la vitalité des relations de la France avec les pays du Maghreb en 2001 :
 - rencontre franco-marocaine au niveau des chefs de gouvernement à Paris en mai ;
 - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie en Tunisie en mai, et du ministre de l'Intérieur en octobre ;
 - signature le 11 juillet d'un nouvel avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants algériens sur le territoire français ;
 - rencontres de la coopération décentralisée entre élus français et marocains à Fès (Maroc) en novembre ;
 - préparation de la saison algérienne, qui débutera à l'automne 2002.

Appuyer en Afrique le processus de résolution des crises

En 2001, la France a été particulièrement active aux Nations unies sur les dossiers africains

Elle a notamment cherché à garantir l'implication de la communauté internationale dans les crises de la République démocratique du Congo, du Burundi et de la République centrafricaine :

- c'est à son initiative qu'ont été adoptées les résolutions 1341 (février) et 1376 (novembre 2001) relatives à la République démocratique du Congo. A travers elles, le Conseil de sécurité a accompagné la relance de la dynamique de paix dans le conflit congolais, en engageant la deuxième, puis la troisième phase du déploiement de la mission d'observation des Nations unies (MONUC). L'effectif de cette opération de maintien de la paix devrait atteindre 5000 casques bleus et 650 observateurs à l'été 2002.
- en Centrafrique, à la suite de la tentative de coup de force du 28 mai 2001, nous sommes intervenus auprès du secrétaire général des Nations unies pour qu'il nomme très rapidement un nouveau représentant sur place. La nomination de M. Cissé, ancien ministre sénégalais de l'Intérieur, et la déclaration du président du Conseil de sécurité du 17 juillet 2001, préparée par notre pays, ont permis au dispositif de l'ONU en République centrafricaine de reprendre son activité.

En Afrique, notre pays a contribué à l'apaisement des tensions

- En Ethiopie / Erythrée, un contingent français de près de 200 militaires a participé à la force de maintien de la paix des Nations unies (MINUEE) déployée le long de leur frontière commune, de juin à décembre 2001. En se joignant à cette nouvelle opération, sous casque bleu, la France a réaffirmé son engagement à servir la paix en Afrique, et son attachement à exercer les responsabilités particulières que lui confère le statut de membre permanent du Conseil de sécurité.
- en se rendant en août dans la région des Grands Lacs : Ouganda, Rwanda, Congo, République démocratique du Congo, le ministre des Affaires étrangères a rappelé notre souci que soit pleinement assurée par l'ensemble des parties en conflit la mise en œuvre de l'accord de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
- au Soudan, la visite en octobre du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie a montré notre volonté d'appuyer l'ouverture du régime de Khartoum et les efforts de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à un moment où l'implication plus forte des États-Unis dans le conflit soudanais permet d'espérer une relance du processus de paix.
- aux Comores, la France, qui a refusé d'intervenir dans la crise provoquée par les velléités sécessionnistes d'Anjouan, a soutenu l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et aidé financièrement à la mise en œuvre de l'accord de Fomboni, notamment pour l'organisation du référendum constitutionnel du 23 décembre et le ramassage des armes par l'OUA.

4. L'union européenne à un carrefour

Vers l'élargissement

Le Conseil européen de Nice avait levé le préalable institutionnel à l'élargissement et défini une méthode pour la conduite des négociations d'adhésion avec l'adoption d'une "feuille de route" jusqu'à la mi-2002. Sous présidence suédoise puis belge, les négociations d'adhésion sont entrées dans une phase décisive.

Le rapport d'ensemble 2001 de la Commission européenne "Réussir l'élargissement", ainsi que les rapports de progrès de chacun des pays candidats, publiés le 13 novembre, marquent une phase de consolidation : l'accent est mis sur le renforcement des capacités administratives des candidats, en vue d'une application effective de l'acquis communautaire, et sur la forte probabilité d'un premier élargissement comprenant une dizaine de pays.

La France veille au respect du principe de "différenciation", fondé sur les mérites propres de chaque pays candidat. Le Conseil européen de Laeken a réaffirmé la validité de ce principe et demandé, conformément à notre souhait, qu'un soutien spécifique soit apporté à la Bulgarie et à la Roumanie.

C'est à l'automne 2002 que sera fixée la liste des candidats qui composeront la première vague du nouvel élargissement de l'Union européenne.

Galileo, un enjeu de souveraineté dans le domaine spatial.

Le projet de navigation par satellite Galileo, lancé en 1999 par l'Union européenne et l'ASE, a pour ambition d'offrir, grâce à un réseau de 30 satellites, des capacités de localisation, de datation et de navigation sur l'ensemble du globe.

La décision de passage à la phase de développement du programme doit être prise en 2002, le système devant être opérationnel en 2008. Le coût de l'investissement est évalué à 3,6 milliards d'euros.

Alors que le système américain GPS (Global Positioning System) est aujourd'hui en situation de monopole, Galileo permettrait aux Européens de disposer de leur capacité propre de navigation par satellite.

Compatible avec le système GPS, Galileo apporterait une fiabilité accrue à l'ensemble des moyens de navigation satellitaires.

La Commission interministérielle de coopération France-Allemagne (CICFA)

La Commission interministérielle de coopération France-Allemagne a été créée par le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963. Elle a pour président M. André Bord, ancien ministre, dont l'homologue du côté allemand est le Pr. Rudolf von Thadden, coordonnateur du gouvernement fédéral pour la coopération avec la France.

La CICFA et son homologue allemand ont reçu pour mandat de contribuer à la relance de la coopération bilatérale par le rapprochement des sociétés civiles.

En 2001, la Commission a :

- développé ses relations avec plusieurs centaines d'associations contribuant à la connaissance de la langue et de la culture du partenaire ;
 - encouragé la mobilité professionnelle entre les deux pays et multiplié les contacts entre milieux économiques ;
 - soutenu les rencontres d'experts sur les questions franco-allemandes et européennes ;
- participé aux débats de société. La CICFA a notamment préparé pour le sommet franco-allemand de Fribourg (12 juin 2001), en liaison avec le coordonnateur allemand, un document sur le racisme et la xénophobie qui a été publié par le journal "Le Monde".

La dynamique de la candidature turque ne s'essouffle pas. Le Conseil européen de Laeken a appelé les communautés grecque et turque chypriotes à "continuer leurs travaux en vue d'une solution globale sous les auspices des Nations unies" (des pourparlers directs ont repris le 4 décembre 2001). Il a encouragé la Turquie à poursuivre ses efforts dans la perspective de l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Au plan bilatéral, la France a développé en 2001 le dialogue avec les pays candidats à l'Union :

Le président de la République a réaffirmé, lors de sa visite d'état en Estonie, en Lettonie et en Lituanie (26/28 juillet), notre soutien à la candidature des trois états baltes à l'Union européenne et à l'OTAN, et le Premier ministre a été reçu en Roumanie (23/24 juillet). De nombreux contacts ont eu lieu à Paris et dans les capitales concernées : le ministre des Affaires étrangères a notamment effectué une visite en Pologne (15/16 mars). Il a participé le 23 juillet en Hongrie à la conférence des ambassadeurs de ce pays. Le ministre délégué aux Affaires européennes s'est rendu en Pologne et en République tchèque (21/26 juin), en Slovénie (5/6 septembre), à Malte (17/18 octobre) et en Bulgarie (5/6 décembre), et le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, en Roumanie (12/14 juin).

Notre effort d'assistance aux états candidats s'est poursuivi, particulièrement à l'égard de la Pologne et de la Roumanie.

La concertation franco-allemande sur les questions européennes s'est renforcée dans le cadre du processus de Blaesheim (rencontre informelle du président de la République et du Premier ministre avec le chancelier Schröder dans le Bas-Rhin le 31 janvier 2001).

Participation de la diplomatie française au débat sur l'avenir de l'Europe

Pour la première fois, les citoyens ont été appelés à discuter de l'avenir de l'Europe, avant que des décisions ne soient prises par les états, et pour mieux préparer ces décisions.

Conformément à la déclaration N° 23 annexée au traité de Nice, les autorités françaises ont souhaité organiser un débat national sur l'avenir de l'Europe entre avril et novembre 2001. Animé par le ministre délégué chargé des Affaires européennes, ce débat s'est déroulé au

cours de forums organisés dans chacune des régions françaises. Il a porté sur les quatre grandes questions mentionnées dans la déclaration de Nice :

- la délimitation des compétences entre les états membres de l'Union européenne,
- le rôle des parlements nationaux,
- la simplification des traités européens,
- le statut de la charte des droits fondamentaux.

Le débat a fourni l'occasion d'une réflexion sur le contenu et la finalité du projet européen. Vingt-trois forums régionaux ont été organisés, ainsi qu'une vingtaine de forums départementaux et des forums nationaux sur des thèmes tels que "Le service public en Europe", "L'environnement", "Des acteurs dans l'Europe sociale", ou "Quel avenir pour l'espace judiciaire européen ?".

En outre, des forums à l'intention des Français résidents à l'étranger ont eu lieu, notamment en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Pologne et en République tchèque. En France, les ambassadeurs des états membres de l'Union européenne et des états candidats à l'adhésion ont été conviés à participer au débat national.

Le Parlement s'est associé à cet exercice : l'Assemblée nationale a organisé des "Assises nationales sur l'avenir de l'Europe" ; le Sénat a tenu plusieurs séances de travail et rédigé deux rapports sur le projet européen.

La synthèse du "Débat sur l'avenir de l'Europe" a été confiée à dix personnalités d'horizons divers. Elle a été remise le 19 novembre au président de la République et au Premier ministre en vue du Conseil européen de Laeken.

Le rôle moteur de la France aux sommets de Göteborg et de Laeken

En 2001, la France a souvent été à la pointe des initiatives en matière de politique étrangère et de sécurité commune et a donné une impulsion aux orientations des travaux des Conseils européens.

A Göteborg (Suède) les 15 et 16 juin, notre pays a joué un rôle significatif à propos de l'Europe de la défense (mise en œuvre des décisions adoptées à Nice), comme à propos du Proche-Orient et de la Macédoine, où l'Union européenne a décidé de nommer un représentant. La France a proposé pour ce poste la candidature de M. Léotard.

Le Conseil européen a adopté à notre initiative une déclaration sur la prévention contre la prolifération des missiles balistiques et un relevé de conclusions sur la situation politique en Algérie. Ce document exhorte les autorités algériennes à mettre un terme à la violence et à lancer une initiative pour résoudre la crise en ouvrant un dialogue avec tous les Algériens.

A Laeken (Belgique), les 14 et 15 décembre, nous avons mis l'accent sur la déclaration d'opérationnalité de la défense européenne et la lutte contre le terrorisme. Nous avons marqué, avec nos partenaires, notre rejet absolu des actes de terrorisme. Nous avons insisté sur la situation en Afghanistan et au Proche-Orient. Sur ce dernier point, la déclaration adoptée formule des exigences parallèles à l'égard des deux parties et reprend l'idée d'un mécanisme impartial de surveillance.

C'est à notre demande que le Conseil européen a décidé de développer les relations avec la Russie. De même, c'est à notre initiative que la Commission européenne s'est engagée à signer en janvier 2002 le programme indicatif national pour la République démocratique du Congo.

Une Europe qui s'affirme sur la scène internationale

- L'Union européenne a réagi rapidement et de façon convergente aux événements du 11 septembre : le Conseil européen extraordinaire du 21 septembre a permis d'adopter un plan ambitieux de lutte contre le terrorisme.
 - l'Union a manifesté sa solidarité sans faille avec les états-Unis ;
 - elle a souligné son rejet de l'amalgame entre le terrorisme et le monde arabo-musulman. La Troïka européenne s'est rendue en Arabie saoudite, en Iran et au Pakistan. Elle a eu des contacts avec l'Organisation de la conférence islamique (OIC) ;
 - elle a défini des objectifs communs en Afghanistan : elle a nommé un représentant spécial dans ce pays (M. Klaiber) pour assurer sa visibilité, elle a largement contribué à l'assistance humanitaire, et elle assume la coprésidence du groupe de pilotage pour la reconstruction ;
 - elle a pris l'initiative de gestes d'encouragement à l'égard de l'Iran et du Pakistan, en concluant des accords de coopération précédemment gelés ;
 - elle a esquissé un programme d'action en direction des pays d'Asie centrale.
 - Au sommet de Laeken, la défense européenne a été déclarée opérationnelle : l'Union européenne est désormais capable de mener des opérations de crise. La constitution du consortium d'acquisition de l'avion de transport A400M a été annoncée.
 - Par ailleurs, l'Union européenne a développé son action sur de grands dossiers internationaux.
 - Dans les Balkans, l'Union a renforcé sa crédibilité, acquise depuis le sommet de Zagreb. La crise en Macédoine a pu être réglée grâce à l'action de ses représentants sur place. Le haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), M. Solana, s'est impliqué directement dans le dossier des relations entre la Serbie et le Monténégro.
 - En Afrique, un représentant de la présidence, M. Dalhgren, a été désigné pour l'Afrique de l'Ouest sous la présidence suédoise. La tournée de M. Michel (vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, qui assurait la présidence de l'Union européenne à compter du 1er juillet 2001).
- et de M. Solana dans plusieurs pays d'Afrique centrale a confirmé au second semestre l'engagement politique et financier de l'Union dans cette région.

Que ce soit dans la gestion des conséquences de l'attentat du 11 septembre, ou à propos de l'Afghanistan, du Proche-Orient, des Balkans ou de la Russie, l'Europe témoigne désormais d'une capacité accrue à définir et conduire une politique cohérente et globale sur la scène internationale.

- La dynamique européenne s'est manifestée dans le domaine du contrôle des exportations d'armements.

La France a ratifié en 2001 l'accord-cadre sur les restructurations et le fonctionnement de l'industrie européenne de défense conclu avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède, qui est désormais en vigueur. Cet accord, qui harmonise le contrôle des exportations d'équipements de défense, est une étape importante de la coopération européenne après l'adoption par les Quinze du code de conduite sur les exportations d'armement.

Ce processus d'harmonisation s'effectue dans un contexte de vigilance accrue des états sur les incidences des exportations de matériels de guerre. Le ministère des Affaires étrangères

joue un rôle actif en ce domaine et est attentif au contexte géopolitique des opérations envisagées (situation des droits de l'homme, risques de conflits internes ou régionaux, risques de détournement).

Même si la problématique de l'exportation des armements conventionnels relève d'une logique différente de celle des armes de destruction massive – les transferts d'armes conventionnelles sont licites et même légitimes, l'article 51 de la Charte des Nations unies reconnaissant aux états le droit d'assurer les moyens de leur défense – les notions de transparence et de responsabilité dans les transferts d'armement sont des principes auxquels la France est fortement attachée.

Elle entend promouvoir ces principes en prenant de nombreuses initiatives, notamment dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar, forum regroupant trente-trois pays exportateurs d'armement conventionnel et de biens à double-usage, dont les pays de l'Union européenne, les États-Unis et la Russie.

- Une impulsion nouvelle a été donnée à l'Europe de l'espace.

Le Conseil de l'Agence spatiale européenne (ASE), réuni en novembre à Edimbourg, a lancé la troisième étape du programme Ariane qui permettra d'accroître les performances du lanceur européen. Il a confirmé son engagement en faveur du système Galileo et a adopté des dispositions relatives au contrôle de l'environnement et de la sécurité dans le domaine de l'observation de la terre, en partenariat avec la Commission européenne.

5. Pour une mondialisation à visage humain

Affirmer la présence de la France dans les enceintes multilatérales de régulation

La France a continué de promouvoir une mondialisation maîtrisée au sein des instances multilatérales. Tout en reconnaissant les acquis positifs de la mondialisation, elle s'est efforcée d'en limiter les effets négatifs, en créant les conditions d'une meilleure intégration des pays les plus pauvres et en cherchant à promouvoir une croissance qui concilie la loi du marché et la préservation de l'environnement, des autres biens collectifs et des droits sociaux.

A la 3e conférence des Nations unies pour les pays les moins avancés (PMA) à Bruxelles en mai 2001, La France, qui avait été l'hôte des deux premières conférences de ce type, a été l'un des principaux avocats d'une solidarité à l'égard des pays les plus pauvres. Cette solidarité s'est traduite par l'adoption par l'Union européenne de l'initiative "Tout sauf les armes" , qui permet un accès libre des produits des PMA au marché européen.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le sida à New York en juillet, notre pays a plaidé pour un nouvel effort de la communauté internationale pour soutenir la lutte des pays en développement, en particulier nos partenaires d'Afrique sub-saharienne, contre la pandémie de sida. Il a concrétisé cet engagement en annonçant une contribution de cent cinquante millions d'euros sur trois ans au nouveau Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme lancé à l'occasion de cette conférence. Il y occupera un siège au conseil d'administration au cours des deux prochaines années. En outre, il a œuvré en faveur d'un meilleur accès des pays en développement aux médicaments, à la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha.

La France a été active dans le secteur de la sécurité des transports aériens, notamment après les attentats du 11 septembre, à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Elle s'est aussi préoccupée de celle des transports maritimes à l'Organisation maritime internationale (OMI), où son action a été décisive suite à la catastrophe de l'Erika. Cette action a été reconnue par les excellents scores recueillis par la France lors des réélections aux organes exécutifs de ces organisations.

Elle a encouragé, dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le lancement d'un "sommet de la société de l'information" , qui se tiendra à Genève en 2003, puis à Tunis en 2005. Ce sommet devrait traiter du problème de la "fracture numérique" et de l'impact sur notre société et sur les rapports Nord-Sud des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

L'Ambassadeur délégué à l'environnement

La nomination en 2000 d'un ambassadeur délégué à l'environnement répond à la nécessité de synthétiser une action internationale qui concerne plusieurs ministères. Cet ambassadeur représente les intérêts français dans le domaine de l'environnement en concertation avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

- Il participe à la coordination interministérielle des questions liées à l'environnement.
- Il représente la France dans les enceintes internationales.
- Interlocuteur privilégié des acteurs étatiques et non étatiques, il assure une fonction de veille sur les questions d'environnement régional ou mondial.
- Il favorise la prise en compte du développement durable dans les actions de coopération conformément aux orientations du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID).

Elle a poussé à la création d'une commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Notre pays a mené un important travail de négociation aux Nations unies pour consolider le consensus sur les modalités de la coopération pour le développement, dans la perspective du sommet sur le financement du développement à Monterrey en mars 2002, et dans celle du sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en août 2002.

La France s'est aussi attachée à développer la coopération internationale contre les dérives financières et criminelles de la mondialisation : sanctions contre les pays identifiés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), établissement d'une nouvelle liste des paradis fiscaux par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), soutien au projet de convention des Nations unies contre la corruption.

Contribuer à la stabilité financière internationale

La France a encouragé le Fonds monétaire international (FMI) à jouer un rôle moteur dans la lutte contre la pauvreté, notamment dans l'initiative d'annulation de la dette

- en faisant appel à des instruments de financements dédiés aux pays les plus pauvres tels que la "facilité" pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC),
- en créant un mécanisme pour compenser les pertes de recettes liées à l'ouverture commerciale dans les pays les plus pauvres,
- en prévoyant un budget social dans les programmes d'ajustement structurel. La France a proposé, par exemple, que chaque programme d'ajustement présente une analyse des mécanismes d'accompagnement social et de leur mise en œuvre.

La France a recherché davantage d'efficacité au sein de la Banque mondiale et des banques régionales de développement

Elle est intervenue pour que la Banque mondiale :

- concentre son action sur les pays les plus pauvres et améliore ses conditions de financement pour les besoins les plus urgents comme la lutte contre les maladies infectieuses. Priorité a été donnée aux pays d'Afrique subsaharienne pour bénéficier des taux privilégiés de l'Association internationale pour le développement ;

- prenne en compte dans le choix de ses projets les préoccupations d'environnement et de développement, notamment à travers le Fonds pour l'environnement mondial ;
- coordonne son action avec celle des banques régionales de développement. La France a encouragé la réforme engagée par les banques pour améliorer leur coordination sur la base d'une mise en commun des objectifs et d'une étude de leurs avantages comparatifs. Notre pays a aussi encouragé les banques multilatérales de développement à intervenir de façon sélective dans les pays à revenu intermédiaire et à affecter leur aide aux secteurs sociaux.

Préserver l'environnement

Le ministère des Affaires étrangères assure ou coordonne la participation de la France aux négociations internationales sur la protection de l'environnement.

Après la création d'un poste d'ambassadeur délégué à l'environnement, un réseau de correspondants a été consolidé dans une cinquantaine d'ambassades. Un séminaire de formation a été organisé à leur intention en novembre avec le concours du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, afin de les sensibiliser aux enjeux des négociations internationales et à l'implication croissante d'acteurs non-étatiques en ce domaine. Plusieurs entreprises et ONG y ont participé.

La France a joué un rôle actif lors des conférences de Bonn en juillet et de Marrakech en novembre qui ont défini les modalités concrètes de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Elle a été le premier état membre de l'Union européenne à ratifier le texte. La voie paraît ouverte à l'application du Protocole.

Elle a continué de participer à la préparation de l'entrée en vigueur du protocole biosécurité et à celle de la prochaine conférence sur la diversité biologique, prévue pour avril 2002. Le système mondial d'information sur la biodiversité, négocié dans le cadre de l'OCDE, fonctionne depuis mars 2001.

Notre pays a signé en mai à Stockholm, la convention des Nations unies sur les polluants organiques et persistants et a pris part en décembre à la conférence de Bonn sur l'eau douce, au cours de laquelle ont été élaborées des recommandations en prévision du sommet mondial du développement durable de Johannesburg.

L'année 2001 a été marquée par un regain d'intérêt pour la filière électronucléaire. La France est attachée à promouvoir une ressource énergétique qui ne produise pas de gaz à effet de serre. Elle estime que dans ce domaine la sûreté doit prévaloir sur toute autre considération. Elle joue un rôle actif au sein du Groupe de travail sur la sûreté nucléaire du G7 qui a contribué à la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour améliorer la sûreté des centrales de type soviétique comme la construction d'un nouveau "sarcophage" à Tchernobyl.

Agir en faveur des droits de l'homme

L'année 2001 a été animée sur le plan international dans le domaine des droits de l'homme.

La Commission des droits de l'homme

Le président de la République a été, en mars 2001 à Genève, le premier chef d'état français à prendre la parole devant la Commission des droits de l'homme. Rappelant que "les droits de l'homme, le souci de l'homme et sa dignité étaient depuis longtemps une passion de la France (...) qui s'était toujours voulue aux avant-postes du combat pour la liberté", M. Chirac

a annoncé une contribution supplémentaire de plus d'1,5 million d'euros aux projets d'assistance technique du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Le président de la République a indiqué que la France n'entendait pas donner des leçons, mais voulait mener "une action déterminée pour élaborer et favoriser l'application d'un droit universel". Il a appelé à "l'abolition universelle de la peine de mort, dont la première étape serait un moratoire général", et a souligné notamment l'importance du droit au développement et du droit à la santé.

La France s'est associée, dans le cadre des travaux de la Commission, aux textes d'initiative européenne : implantations israéliennes dans les territoires occupés ; Colombie, Birmanie, Iran, Iraq, République démocratique du Congo, Soudan, Tchétchénie et Timor-Est.

à son instigation, la Commission des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un instrument international en matière de protection contre les disparitions forcées. Nous avons présenté quatre résolutions sur la bioéthique, les disparitions forcées, la détention arbitraire et l'extrême pauvreté, qui ont toutes été adoptées par consensus.

En mai 2001, la France a été réélue pour trois ans à cette Commission où elle siège quasiment sans interruption depuis 1947, avec un score sans précédent : cinquante-deux des cinquante-trois membres présents du collège électoral ont voté en sa faveur.

La Conférence mondiale contre le racisme de Durban

La conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance s'est tenue à Durban du 31 août au 7 septembre 2001. Il s'agissait de la première conférence mondiale sur ce thème depuis la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

La délégation française a agi en concertation avec ses partenaires de l'Union européenne et marqué sa détermination à maintenir le dialogue avec l'ensemble des délégations. Elle a favorisé une large concertation avec les pays francophones. Au cours des débats, elle a plaidé pour que la conférence adopte des textes raisonnables dans leur contenu et innovants sur le fond. La loi française du 21 mai 2001, reconnaissant que l'esclavage, la traite négrière transatlantique et la traite dans l'océan Indien, perpétrés à partir du XV^e siècle contre les populations africaine, amérindienne, malgache et indienne, constituent un crime contre l'humanité, a suscité un intérêt particulier.

L'Union européenne

Les principales questions relatives aux droits de l'homme abordées dans le cadre des Nations unies font l'objet d'une concertation approfondie entre les partenaires européens. L'Union européenne a effectué en 2001 plus de vingt et une démarches sur la peine de mort auprès d'états ne l'ayant pas abolie. Elle a élaboré, à notre initiative, des orientations pour sa politique à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui donneront un cadre d'action pour les démarches à venir.

La Direction des Affaires Juridiques

La direction des Affaires juridiques veille à la cohérence de l'action extérieure de la France avec le droit international, le droit européen et le droit interne.

Elle fournit des avis juridiques

Elle conseille le ministre, les services de l'administration centrale et les ambassades et consulats sur les questions juridiques liées à leurs activités. Elle consacre une part importante de son activité à l'élaboration et à l'interprétation des traités internationaux. Elle joue par exemple un rôle actif dans le suivi des négociations d'instruments de lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme.

Elle représente la France devant les tribunaux internationaux

Elle représente l'état devant les instances internationales à caractère arbitral ou juridictionnel, notamment les juridictions communautaires, la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour internationale de justice. Cette mission se traduit par une activité contentieuse importante, de l'ordre de 150 affaires en 2001 devant la Cour de justice des Communautés européennes et le tribunal de première instance, et d'un millier de requêtes concernant la France enregistrées au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme.

Elle suit l'activité des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Elle conduit les procédures de signature et de ratification des traités et accords

Elle veille à :

- l'établissement des pouvoirs de signature : 218 en 2001,
- la mise en œuvre des procédures d'autorisation parlementaire : 89 projets de loi d'habilitation ont été transmis au secrétariat général du gouvernement en 2001, 40 ont été approuvés par le conseil des ministres, 32 , adoptés par l'Assemblée nationale et 25 , par le Sénat,
- au dépôt des instruments d'approbation ou de ratification,
- la publication au Journal officiel – 81 décrets ont été publiés en 2001 – et l'enregistrement au secrétariat des Nations unies.

6. Une voix au chapitre dans toutes les affaires du monde

Une action multiforme au service de la paix en Afrique du Nord et au Proche-Orient

Les relations de la France avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient sont anciennes et diversifiées. Elles visent à promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans la région en développant un partenariat euro-méditerranéen que notre pays n'a cessé d'encourager en 2001.

Le dialogue politique a été dense en raison des vicissitudes du processus de paix au Proche-Orient – depuis notamment l'arrivée de M. Sharon à la tête du gouvernement israélien en février – et en raison des attentats du 11 septembre et de leurs conséquences sur les relations internationales.

Le président de la République s'est rendu en Egypte en novembre et le mois suivant en Algérie, au Maroc et en Tunisie, où le ministre des Affaires étrangères l'avait précédé en octobre. Le président égyptien et le roi de Jordanie sont venus deux fois à Paris, les présidents libanais et syrien, une fois. Le ministre des Affaires étrangères a accompli une mission en Israël et dans les Territoires palestiniens en septembre et les contacts ont été fréquents avec l'ensemble des protagonistes du processus de paix, notamment avec MM. Arafat et Sharon. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie s'est déplacé en Libye, au Maroc et en Tunisie, confirmant le renforcement de notre coopération avec ces pays.

La recherche de la paix et le renforcement de la stabilité ont aussi guidé nos interventions à propos du dossier iraquier, avec le souci d'alléger les souffrances des populations.

Pour contribuer au rapprochement avec les états de la région, la diplomatie française a soutenu les efforts de nos opérateurs économiques. Les échanges commerciaux se sont développés en 2001, notamment au Maghreb, mais aussi au Proche-Orient et particulièrement en Syrie et au Liban. La signature de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Egypte, et le paraphe de l'accord avec le Liban et l'Algérie devraient conforter cette évolution. Une réunion sur le développement du Liban s'est tenue à Paris en février avec les organisations internationales et les principaux bailleurs de fonds.

La diffusion de la culture française, la promotion de la francophonie, la formation scientifique et l'aide au développement ont constitué des vecteurs privilégiés de notre relation de coopération. L'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Liban et les Territoires palestiniens font partie de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) où se concentre notre aide au développement. Ils bénéficient à ce titre de financements spécifiques. Notre coopération bilatérale avec l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Libye est en cours de rénovation.

Ouverture en Afrique et accompagnement des sorties de crise

La France a poursuivi en 2001 sa politique d'ouverture à l'ensemble du continent

- L'année 2001 a commencé par la XXIe conférence des Chefs d'états d'Afrique et de France qui a réuni cinquante-deux états africains à Yaoundé (Cameroun) les 18 et 19 janvier. Elle a

été marquée aussi par la visite du Premier ministre en Afrique du Sud en mai, et du ministre des Affaires étrangères au Nigeria en juin, pays avec lesquels la France souhaite renforcer son dialogue politique.

- La France a par ailleurs accueilli un grand nombre de chefs d'état africains, en provenance du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Nigeria, du Sénégal et du Togo, tandis que le ministre des Affaires étrangères et le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie ont rendu visite en 2001 à près de vingt pays africains.
- Le développement de la coopération franco-britannique s'est poursuivi conformément à la déclaration du sommet de Cahors (9 février 2001). Le ministre délégué à la coopération et à la Francophonie et son homologue britannique se sont rendus ensemble, en avril, en Sierra Leone et en Guinée.
- La conférence ministérielle de suivi du sommet Afrique-Europe a montré la volonté de l'Union européenne d'approfondir sa relation politique avec ses partenaires africains.

La France s'est aussi efforcée d'accompagner les sorties de crise

- Elle s'est engagée concrètement dans la re-construction de certaines régions de la Sierra Leone.
- Elle a accompagné le processus de retour à la légalité constitutionnelle au Congo-Brazzaville en renforçant son aide sans attendre la tenue des élections.
- Elle a apporté une assistance significative à la Côte d'Ivoire pour l'aider, au sortir d'une année troublée, à se mobiliser pour reprendre langue avec les instances financières internationales.
- L'action de notre pays s'est également portée sur le Burundi, dans le suivi de la Conférence des donateurs réunie à Paris en 2000, et sur la République démocratique du Congo.

Une relation plus dense avec l' Amérique latine

En 2001, notre pays a resserré ses liens avec ses principaux partenaires en Amérique latine.

Avec le Mexique, ce rapprochement s'est traduit par de nombreuses rencontres à tous niveaux et par une concertation suivie sur les grandes questions internationales. Le président Vicente Fox a rencontré le président de la République à Toulouse et les deux ministres des Affaires étrangères se sont entretenus à plusieurs reprises. Une importante exposition économique et commerciale, " Francia 2001" , à laquelle ont participé près de deux cents entreprises françaises, s'est tenue à Mexico au printemps.

Les relations avec les pays andins ont été marquées par les visites des présidents colombien, péruvien et vénézuélien :

- la visite de M. Pastrana, en janvier, s'est inscrite dans le contexte de l'appui de la France au processus de paix en Colombie et de sa participation aux efforts entrepris pour faciliter les négociations entre le gouvernement colombien et les guérillas.
- la visite de M. Toledo, en juin, a permis aux autorités françaises de manifester leur soutien au retour du Pérou dans le cercle des nations démocratiques. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie était présent lors de sa cérémonie d'investiture en juillet.
- la visite de M. Chavez a consacré l'important développement de nos relations politiques et économiques avec le Venezuela.

Les pays andins, et notamment la Bolivie et l'équateur, ont été particulièrement présents en France en octobre-novembre dans le cadre du mois de la Communauté andine.

La densité des relations franco-brésiliennes a été mise en évidence lors de la visite effectuée par le Premier ministre à Brasilia, Rio de Janeiro et São Paulo, qui a donné lieu à la signature de cinq accords de coopération. Elle l'a été aussi lors de la venue à Paris du président Cardoso, qui s'est adressé à l'Assemblée nationale. Ces visites ont permis de constater la convergence de vues de la France et du Brésil sur la mondialisation. Elles ont renforcé la coopération en tous domaines entre les deux pays.

Le Premier ministre s'est également rendu en avril en Argentine, à qui notre pays n'a pas ménagé son appui, notamment au sein des institutions financières internationales, pour combattre la crise.

La visite à Paris du président Lagos, du 17 au 19 avril, a montré l'excellence des relations entre la France et le Chili et la proximité de leurs positions sur la plupart des questions. Les autorités françaises ont exprimé, en particulier, leur souhait de voir aboutir rapidement la négociation d'un accord de libre échange entre l'Union européenne et le Chili.

Une présence active en Asie et en Océanie

L'année 2001 a été marquée par les conséquences des événements du 11 septembre, tout particulièrement en Asie du Sud.

Les retombées de ces événements ont fait l'objet d'une concertation suivie avec nos partenaires dans la région. La brutale montée de la tension indo-pakistanaise après l'attentat contre le Parlement indien a conduit à une intensification de nos contacts avec New Delhi et Islamabad dans un souci d'apaisement de la crise.

En Afghanistan, nous avons participé aux efforts déployés pour la recherche d'une solution politique. Nous avons présenté, dès le 1er octobre, un Plan d'action pour l'Afghanistan dans lequel était soulignée l'importance du lien entre paix et reconstruction.

Le dialogue que la France entretient avec l'Inde s'est poursuivi au travers des multiples canaux de communication établis avec ce pays : dialogue stratégique, forum d'initiatives franco-indien, groupe de travail sur le terrorisme, visites bilatérales.

En Asie du Sud-Est, la France a suivi de près les évolutions qui se sont traduites par le renouvellement des équipes dirigeantes aux Philippines et en Indonésie. Elle a poursuivi son dialogue politique avec les pays de la région, d'une densité particulière en 2001 avec le Vietnam, le Cambodge et Singapour.

Les incidences de l'attentat du 11 septembre en Asie du Sud-Est – où sont établies des populations musulmanes majoritaires en Indonésie et en Malaisie et des minorités musulmanes importantes aux Philippines, en Thaïlande et à Singapour – ont fait l'objet en fin d'année d'échanges de vues avec des experts extérieurs à l'administration.

Le Protocole

Les contacts personnels entre chefs d'état et de gouvernement, ministres et hautes personnalités ont pris une place essentielle dans les relations internationales. La tâche du Protocole qui en est l'ordonnateur principal, implique que soient combinées les techniques de communication et d'organisation les plus modernes avec le respect des traditions de l'hospitalité française et républicaine.

Le ministère des Affaires étrangères est responsable du cérémonial de la République : préséances, grandes manifestations nationales telles que le 14 juillet, déplacements à l'étranger des plus hautes autorités de l'état, visites en France des hautes personnalités étrangères.

En 2001, le Protocole a assuré l'organisation de quatre visites d'état, de dix visites officielles et d'une trentaine de visites de travail de chefs d'état et de chefs de gouvernement étrangers en France, ainsi que celle des déplacements à l'étranger du président de la République et du Premier ministre (treize visites officielles et une vingtaine de rencontres internationales).

Il gère les dix mille personnes qui bénéficient en France du statut diplomatique au sein des représentations diplomatiques étrangères et les vingt-cinq mille personnes à statut non diplomatique. Il supervise les six cent quinze consulats étrangers répartis sur notre territoire. Un modèle unique de titre de séjour a été créé en 2001 en remplacement des dix-sept types de cartes utilisés jusqu'alors, pour accélérer le traitement des dossiers des trente-cinq mille personnes enregistrées.

Chaque année, cent vingt étrangers environ et une centaine de Français sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et cent cinquante à deux cents étrangers et presque autant de Français, dans l'ordre national du Mérite. Le service du Protocole est en charge de ces dossiers.

Le ralentissement économique était perceptible avant le 11 septembre dans cette région, qui ne s'est pas complètement relevée de la crise financière de 1997/98. Ce ralentissement s'est confirmé, assombrissant les perspectives de retour à la croissance.

Avec les pays d'Extrême-Orient, la France a poursuivi un partenariat qui s'applique à tous les domaines : politique, stratégique, économique et culturel.

Ce partenariat a été marqué en 2001 par un flux de visites, telles que celles du Premier ministre japonais et du vice-président et de deux vice-Premiers ministres chinois. Les pistes de coopération lancées pendant la Présidence française de l'Union européenne se sont concrétisées par l'adoption d'un Plan d'action entre l'Union européenne et le Japon, et par la poursuite d'un dialogue approfondi avec la Chine.

Après le 11 septembre, nous avons partagé avec les pays d'Asie du Nord-Est une même approche de la lutte à entreprendre contre le terrorisme.

Les grands axes de nos relations économiques avec le Japon et la Corée – développement des investissements croisés, solidarité dans le domaine multilatéral – ont été poursuivis. Notre pays a soutenu l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'action économique d'un ambassadeur

L'ambassadeur a la charge de défendre et de promouvoir les intérêts de la France hors de ses frontières. Mais il ne suffit plus de rencontrer les ministres. Il faut avoir aujourd'hui une multiplicité d'interlocuteurs, mouvements politiques, chefs d'entreprises, syndicats, ONG, lobbies, toutes instances de pouvoir ou de contre-pouvoir qui constituent le tissu social d'un pays. L'ambassadeur doit faire connaître davantage la France, favoriser, soutenir, coordonner toutes les formes, publiques ou privées, d'influence française dans le pays où il a été nommé.

C'est particulièrement le cas dans le domaine économique. La troisième semaine de janvier 2002 de

M. Gourdault-Montagne, ambassadeur de France au Japon, en est une bonne illustration :

- le mardi 15 janvier, l'ambassadeur a accueilli à Tokyo le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement qui était accompagné d'industriels du secteur du bâtiment et des transports. Il a organisé à leur intention un débat qui a porté notamment sur l'expérience française des partenariats public-privé. Il a assisté le ministre lors de la signature d'un accord de partenariat sur l'installation de tramways dans des villes japonaises, dont il avait facilité les démarches préliminaires. Il a offert un dîner à sa résidence en l'honneur du ministre, dîner auquel étaient conviés les présidents des plus grandes entreprises de construction, de la fédération du bâtiment et des travaux publics et des réseaux autoroutiers du Japon.

- le mercredi 16 janvier, l'ambassadeur a accompagné le ministre aux rendez-vous qu'il lui avait ménagés auprès de son homologue japonaise et auprès du président de Japan Airlines (achat d'Airbus), avant de recevoir avec lui, à sa résidence, le président de la fédération des industries aéronautiques japonaises (coopération industrielle A380). Dans l'après-midi du même jour, l'ambassadeur, accompagné de la mission économique, s'est rendu à un entretien qu'il avait sollicité du Premier vice-ministre japonais de l'Agriculture, pour demander la levée de la suspension par le Japon des importations de viande de porc.

- le jeudi 17 janvier, l'ambassadeur a reçu le président d'AXA à l'occasion d'un petit-déjeuner à sa résidence pour faire un tour d'horizon de la situation japonaise.

En fin de matinée, il a visité la Foire internationale de la mode à laquelle participaient une quinzaine de PME françaises. Il a rencontré les organisateurs japonais, donné une interview à un journal spécialisé, et rendu visite aux stands français.

Dans l'après-midi, il a reçu chez lui une délégation conduite par un ingénieur général de l'armement pour cadrer les perspectives dans ce secteur avant que ce dernier ne s'entretienne avec les responsables japonais compétents.

En Océanie, la France est perçue comme un facteur de stabilité. Elle a participé activement aux organisations régionales du Pacifique. Le dialogue politique avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et avec les micro-Etats a été renforcé.

Un appui renforcé à l'action économique de la France à l'étranger

L'importance croissante des enjeux économiques dans la société internationale, la place prise par les débats sur la régulation de la mondialisation, ont conduit le ministère des Affaires étrangères à renforcer ses structures en réformant la direction des Affaires économiques et financières.

Cette direction est associée aux sommets des chefs d'état et de gouvernement du G7/G8. Son directeur assiste le conseiller diplomatique du président de la République pour la préparation de ces réunions, aux côtés du directeur du Trésor.

Elle comprend désormais quatre sous-directions et une mission entreprises :

- **la sous-direction des Affaires financières internationales** coordonne les travaux du G7/G8.

- elle assure le suivi des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et de ceux du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, au sein desquels la France, membre fondateur et quatrième actionnaire, joue un rôle actif,
- elle traite des problèmes des pays en développement (traitement de la dette, lutte contre la pauvreté), de ceux des pays émergents – la Turquie et l'Argentine en 2001 – et des pays en crise, tels que la Yougoslavie et l'Afghanistan.

La Mission des entreprises

est le point de contact du ministère des Affaires étrangères avec les opérateurs économiques et les organismes professionnels et patronaux :

- elle assure un dialogue régulier entre le ministère, les entreprises et les organisations professionnelles ;
- elle offre des services aux entreprises, en leur transmettant des informations et en leur ménageant les contacts utiles ;
- elle avertit les entreprises des "risques-pays", en organisant par exemple des rencontres avec les ambassadeurs en poste dans les pays concernés.

La mission contribue à l'efficacité de la diplomatie économique française :

- elle analyse les stratégies des groupes industriels, en maintenant une veille sélective sur les intérêts français ;
- elle contribue à des initiatives bilatérales comme la préparation de démarches politiques en appui à des projets, ou l'aide au règlement de contentieux ;
- elle participe aux réflexions sur des thèmes tels que la compétitivité des économies allemande et française, l'implication de la France dans la reconstruction des Balkans, ou le Plan d'action français au Maghreb.

L'accent a été mis en 2001 sur la relation entreprises-environnement, sur la responsabilité sociale, ainsi que sur les questions d'éthique, qui occupent une place croissante dans les préoccupations des entreprises françaises.

- **la sous-direction de l'Environnement**, créée pour tenir compte de l'importance croissante des questions d'environnement (plus de deux cent cinquante accords internationaux ont été conclus sur ce thème), s'intéresse aussi bien à la protection des ressources en eau, à la qualité de l'atmosphère, des océans et des forêts, qu'à la lutte contre la désertification, la biosécurité ou aux pollutions industrielles. Une de ses tâches consiste à veiller à la cohérence des positions françaises dans les différentes enceintes internationales.

• L'économie mondiale est fondée sur de grands réseaux qui l'irriguent : énergie, transports, infrastructures, nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'actualité en 2001 a mis en relief leur rôle crucial : débat sur les sources d'énergie, sur le rôle du nucléaire et sur l'avenir du pétrole et du gaz, problèmes du transport aérien avec le retournement de la conjoncture et les conséquences de l'attentat du 11 septembre, réflexion sur l'organisation des transports en Europe et sur la traversée des massifs montagneux. **La nouvelle sous-direction de l'énergie, des transports, des infrastructures et des nouvelles technologies** suit l'ensemble de ces dossiers.

Elle participe aux négociations en matière de transports, qui ont abouti à :

- l'accord franco-italien sur la création d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin en janvier ;
- l'accord dit "ciel ouvert" de libéralisation du transport aérien entre la France et les Etats-Unis en septembre ;
- l'accord franco-espagnol relatif aux conditions d'ouverture et d'exploitation du tunnel du Somport en octobre.

Elle soutient aussi les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'aéronautique et des technologies de l'information et de la communication. En 2001 plusieurs démarches ont été menées, en liaison avec nos partenaires européens, en faveur d'Airbus et pour soutenir de grands contrats dans le domaine des télécommunications.

• **la sous-direction des Questions industrielles** et exportations sensibles exerce ses responsabilités en matière de contrôle des exportations d'armements. Elle participe aux instances de concertation multilatérale, à l'échelon européen (code de conduite européen), au sein du G6 (groupe des principaux exportateurs d'armements), et de l'arrangement de Wassenaar. Elle traite également des questions spatiales et du nucléaire civil.

7. Développement, coopération, francophonie

La réunion annuelle du réseau de coopération et d'action culturelle du ministère des Affaires étrangères s'est tenue du 23 au 25 juillet au Palais des Congrès à Paris. Placée sous le thème "Influence et solidarité : la France dans le monde", elle a examiné l'incidence de la mondialisation sur notre politique culturelle et de coopération.

Prise en compte de la société civile

10 % au moins de l'aide mondiale au développement passe par les ONG. La France se réjouit de l'émergence d'un mouvement citoyen dans la mesure où il exprime le souhait d'un partage plus équitable entre les pays.

Les projets culturels ou de développement conçus par la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères se réalisent souvent en partenariat avec des associations, des ONG, ou des collectivités locales. Une mission pour la coopération non-gouvernementale (MCNG) est chargée, au sein de cette direction générale, de la mise en œuvre de ce partenariat.

L'appui du ministère des Affaires étrangères aux initiatives de la société civile en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités s'est renforcé en 2001. Les assises de la coopération décentralisée, en novembre à Paris, ont cherché en particulier à impliquer davantage les collectivités locales et le public français dans les problématiques de développement.

Les moyens mis en œuvre ont augmenté de plus de 30% par rapport à l'année précédente : ils atteignent près de 63 millions d'euros en 2001, dont plus 60% consacrés aux projets de terrain, 30% au volontariat, et les 10% restants à l'éducation au développement.

Les cofinancements avec les ONG dans la zone de solidarité prioritaire (ZSP) sont passés en 2001 de 11 à 29 millions d'euros. Le nombre d'opérations financées, associations et collectivités locales confondues, est supérieur à 450.

Par ailleurs, le Haut conseil pour la coopération internationale (HCCI), placé auprès du Premier ministre, témoigne de la place faite en France à la société civile dans la préparation des décisions publiques concernant l'aide au développement.

La France, puissance culturelle

La politique de promotion de la culture française n'a pas de visée hégémonique. Elle encourage le maintien de la diversité culturelle dans le monde et la capacité des états à mener des politiques publiques originales en matière culturelle.

La politique de solidarité de la France pour un monde en développement

Les doctrines du développement ont mis longtemps l'accent sur le rôle du marché. Leur application, qui a parfois méconnu la singularité des cultures, l'importance des coûts sociaux ou la prise en compte des populations les plus fragiles, n'a pas toujours donné les résultats escomptés.

L'absence de progrès, voire l'aggravation de la situation dans plusieurs régions du monde oblige les pays développés à réagir. Pour la France, cette obligation est renforcée par l'existence de liens de solidarité avec un certain nombre de pays, tissés par l'histoire.

Les risques liés à la mondialisation – comme la dégradation de l'air, de l'eau et des sols – nécessitent une réponse collective. D'ici 2025, les deux tiers de la population mondiale pourraient faire face à une pénurie d'eau. L'évolution du climat et l'hypothèse d'un réchauffement de la planète sont une source de préoccupation.
L'aide au développement est un des éléments-clés de cette réponse collective.

AFAA

L'Association française d'action artistique (AFAA), est l'opérateur du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication pour les échanges culturels internationaux.

Elle joue un rôle majeur pour leur promotion et pour l'aide au développement dans des domaines aussi divers que les arts de la scène, les arts visuels, l'architecture, le patrimoine, les arts appliqués ou l'ingénierie culturelle.

L'AFAA est à la croisée des milieux artistiques, des ambassades, des établissements culturels à l'étranger, des grandes institutions ainsi que du secteur privé. Elle travaille en partenariat avec les collectivités territoriales françaises, notamment pour l'organisation des saisons culturelles étrangères en France. Ces saisons, dont le calendrier est prévu jusqu'en 2006, constituent un volet essentiel de ses activités. Elle soutient en outre la création africaine et a lancé en début d'année un programme pluriannuel "Afrique en créations".

- L'AFAA a réalisé plus de mille projets en 2001, dans près de cent quarante pays, avec le concours de plus d'un millier d'artistes et de compagnies.

Parmi ceux-ci :

- la saison culturelle hongroise en France, " Magyart", regard français sur l'art et la culture de la Hongrie ;
- participation à la 49e biennale de Venise : le pavillon de "nouvelles images" de Pierre Huyghe a remporté l'un des prix spéciaux ;
- présentation à New York d'un panorama de la danse contemporaine française, avec neuf des compagnies les plus prestigieuses de notre pays ;
- organisation d'une saison française au Québec, avec près de six cents créateurs français ;
- rencontres africaines sur la photo au Mali, et sur la danse à Madagascar.

L'Association offre aux publics étrangers, soit chaque année plusieurs millions de personnes, l'éventail le plus large de la création française.

Maintenir les flux d'aide au développement

L'aide de la France, qui avait diminué, a repris sa progression en 2001. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'effort substantiel consenti par notre pays au titre de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

La France est, avec le Royaume-Uni, le premier pays donateur du G7 en pourcentage du produit intérieur brut (0,33%).

Sa contribution se situe très au-dessus de la moyenne de celle des pays de l'OCDE (0,22%).
Sa part dans le financement du Fonds européen de développement (FED) et dans l'initiative sur l'annulation de la dette est la plus élevée.

La France entend poursuivre ses efforts à un rythme acceptable pour ses finances publiques. Elle intervient à trois niveaux : multilatéral, européen et bilatéral. Ces financements concomitants ne peuvent plus être dissociés. Les canaux multilatéraux de l'aide, qui permettent d'orienter les décisions de la communauté internationale, prennent davantage d'importance.

La formation des élites

Attirer les élites étrangères dans l'enseignement supérieur et dans la recherche a été l'une des priorités de notre coopération en 2001.

Notre nouvelle politique d'accueil des étudiants étrangers se situe dans un contexte international de concurrence. Les efforts de promotion de l'offre de formation supérieure française ont été soutenus par une nouvelle réglementation sur les visas pour les étudiants étrangers, par la restructuration de nos programmes de bourses et par la création de l'agence EduFrance (qui a pour objectif de promouvoir à l'étranger l'enseignement supérieur français).

Le souci de faciliter l'intégration européenne a aussi été pris en compte. Le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans notre pays en 2001 a atteint le chiffre de 174.000. La France se situe au troisième rang des pays d'accueil, après les États-Unis et le Royaume-Uni.

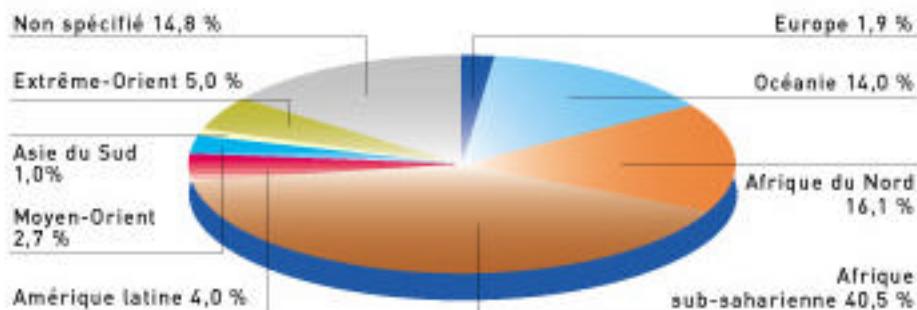
A la demande des ministères des Affaires étrangères et de l'éducation nationale, un rapport a été préparé sur l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers. Ce rapport recommande en particulier de créer un conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers et de simplifier les autorisations de travail pour les étudiants.

La stratégie française d'aide au développement

La stratégie française d'aide au développement s'articule autour des axes suivants :

- consolidation de l'état de droit et enracinement de la démocratie, par le renforcement des institutions, de la pratique démocratique et des systèmes de gestion publique, ainsi que par l'appui aux processus de décentralisation et aux organisations représentatives de la société civile ;
- satisfaction des besoins de base des populations, grâce à des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, d'éducation et de santé, ainsi que par l'amélioration de la condition des femmes. Il s'agit en fait d'enrayer les mécanismes à l'origine de la pauvreté ;
- promotion d'économies plus diversifiées et moins vulnérables, en favorisant le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et du monde rural, ainsi que l'amélioration de l'activité productive ;
- gestion rationnelle des ressources naturelles et aménagement des territoires, en soutenant la surveillance des pêches, l'exploitation des zones forestières, la gestion des ressources en eau et la préservation de la faune et de la flore ;
- appui aux processus d'intégration et de coopération régionales, axe prioritaire de la coopération française, notamment en Afrique ;
- promotion du développement culturel, par l'action en faveur de la libre expression de la société civile et le renforcement des médias ;
- soutien à la culture et à la recherche, avec, parmi les objectifs visés, la valorisation de la recherche dans les pays en développement et la réduction de la césure Nord/Sud.

Répartition géographique de l'aide bilatérale au développement de la France
(en moyenne 1996-2000)



Une francophonie moderne et des actions culturelles ciblées

“Dans notre esprit et dans notre bouche, le français est une langue de libération et de liberté, langue de dignité et de justice, langue de paix et de progrès. Elle donne forme et sens à ce qui se cherche, relie les peuples en témoignant de l'esprit.”
Léopold Sédar Senghor.

La langue française est un élément majeur de notre identité et de notre patrimoine. Développer son enseignement à l'étranger, promouvoir une politique active en faveur du plurilinguisme, favoriser une conception ouverte de la diversité culturelle, ont été les grands axes de la politique du ministère en 2001.

L'effort en faveur du français à l'étranger s'inscrit dans le contexte d'une société mondiale de l'information dans laquelle la diversité linguistique devient un élément de la diversité culturelle. La politique de promotion de la langue française cherche à favoriser le renouvellement de l'image de notre langue en insistant sur des représentations nouvelles : le français, langue de l'innovation technologique et de la modernité présente sur les cinq continents.

En 2001, cette politique s'est largement appuyée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- coproduction, avec des partenaires français ou étrangers de modules d'apprentissage permettant une exploitation pédagogique par Internet d'émissions diffusées par les moyens audiovisuels ;
- mise en ligne d'un site-portail pour les professeurs de français dans le monde ;
- mise à la disposition des fonctionnaires de l'Union européenne d'outils linguistiques facilitant le travail en français.

Les pays de l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion ont été plus nombreux en 2001 à demander un soutien renforcé en français pour leurs administrations.

L'aide publique au développement de la France (APD)

Celle-ci a atteint 4,75 milliards d'euros en 2001, soit 0,33% du produit intérieur brut, répartis entre 2,92 Mds 1 pour l'aide bilatérale, soit 61,5% de l'APD, et 1,83 Md 1 pour l'aide multilatérale, soit 38,5 % de l'APD*.

L'aide multilatérale se décompose entre :

- 1,22 milliard d'euros pour les dons aux organismes multilatéraux, répartis entre les organismes des Nations unies (0,18 Md 1) et l'Union européenne (1,04 Md 1);
- 0,511 milliard d'euros pour les souscriptions au capital ou aux fonds de développement des organismes multilatéraux ;
- 0,095 milliard d'euros pour les versements nets au FMI pour le mécanisme de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

* Chiffres de l'OCDE.

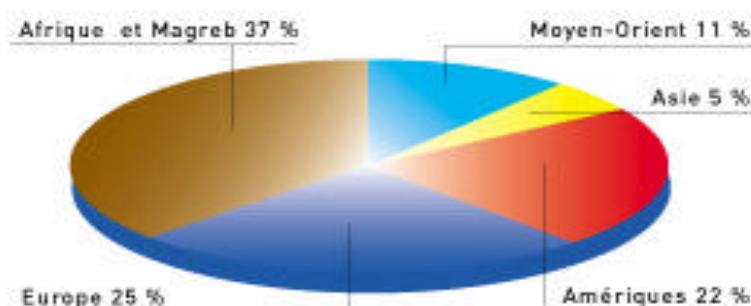
L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

La loi du 6 juillet 1990 a confié à l'AEFE une double mission : assurer la scolarisation des enfants de nationalité française résidant à l'étranger et favoriser le rayonnement de la langue et de la culture françaises, en accueillant en particulier des élèves étrangers dans les établissements d'enseignement français.

En 2001, les effectifs scolarisés dans les 270 établissements du réseau ont atteint 158 477 élèves (+ 0,34 % par rapport à l'année précédente).

285 dossiers de candidature à des bourses d'excellence, émanant de 53 pays ont été examinés. 105 dossiers ont été retenus, qui représentent 37 pays. 2,01 millions d'euros ont été accordés au financement de ces bourses.

Les élèves scolarisés dans le réseau AEFE (Chiffres 2001)



L'évaluation

En 2001, quinze évaluations ont été publiées à la direction générale de la coopération et du développement. Une année après l'entrée en vigueur du Fonds de solidarité prioritaire, la totalité des projets financés comporte un dispositif d'évaluation. Un système de suivi et de bilan a été aussi organisé pour procéder à un meilleur contrôle des actions financées par le Comité de coordination, d'orientation et de projets pour l'Europe centrale et orientale (COCOP).

Coopération santé, priorité sida

La France a affecté 150 millions d'euros sur trois ans au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle a défendu le renforcement de l'accès aux soins pour les personnes touchées par le VIH / sida dans les pays en développement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2001. La déclaration finale préconise une stratégie globale de lutte contre le sida en conjuguant prévention et soins.

Notre action s'est aussi traduite par l'organisation à Paris, avec le soutien de l'ONUSIDA et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'une réunion qui a adopté le 1er décembre 2001 – Journée internationale de lutte contre le sida – une déclaration proposant un cadre d'action pour l'accès aux soins des victimes du VIH / sida dans les pays en développement.

Sept nouveaux projets de lutte contre le sida ont été adoptés par le comité des projets du Fonds de solidarité prioritaire pour un montant de 11,45 millions d'euros, soit 30% du total des projets consacrés à la santé.

Le ministère des Affaires étrangères a répondu à cette demande :

- en offrant sur place des formations spécifiques au français en usage dans l'administration ;
- en organisant à Paris et à Bruxelles des sessions de perfectionnement linguistique combinées avec l'étude des institutions françaises.

Audiovisuel extérieur et techniques de communication

Les images et la musique sont aussi des vecteurs d'influence à l'étranger. La France dispose d'outils de qualité sur ce marché très concurrentiel, tels que TV5, Unifrance Films, le Bureau export de la musique ou Radio France International (RFI).

TV5

En 2001, TV5 est reçue par 129 millions de foyers dans le monde, soit 43 millions de plus qu'en 2000, via les réseaux câblés ou les bouquets satellitaires numériques nationaux ou régionaux.

L'extension de la diffusion s'est accompagnée d'une forte progression de l'audience en France, en Belgique francophone et en Suisse romande, aux Pays-Bas, en Norvège et en Hongrie. TV5 enregistre aussi d'excellents résultats au Proche et au Moyen-Orient (en Israël et en Arabie saoudite), et en Afrique (au Maroc, au Cameroun et au Burkina Faso).

La réforme engagée depuis deux ans pour alléger les structures de TV5 et disposer d'une direction unique en France a abouti en juin 2001. Elle s'est traduite, dès le 1er août, par un transfert à Paris de la responsabilité des signaux destinés aux États-Unis et à l'Amérique latine.

Un nouveau concept de programmation ("5 TV en une") a été créé. L'objectif pour 2002 est la pénétration du marché télévisuel aux États-Unis et la consolidation de la présence en Amérique latine grâce à une meilleure programmation et distribution.

En 2001, le ministère des Affaires étrangères a soutenu la présence audiovisuelle française à l'étranger :

- en créant à Paris, avec TV5 Monde, une structure unique de pilotage de cette chaîne (hors Canada) ;
- en poursuivant sa collaboration avec Canal France International (CFI), dont les programmes sont diffusés à cent trente télévisions partenaires dans le monde ;
- en apportant son appui à la diffusion satellitaire internationale de chaînes françaises pour leur permettre d'être reçues hors de France ;
- en aidant l'association des exportateurs d'œuvres audiovisuelles regroupées dans TVFI.

Parallèlement, les actions de formation et d'assistance aux différents secteurs audiovisuels - radio, télévision et journalisme - ont été poursuivies. Le ministère des Affaires étrangères a continué d'assurer la diffusion culturelle du cinéma et du documentaire français, et de contribuer à l'exportation commerciale du cinéma français (+ 0,37 million d'euros en 2001). L'aide à la diffusion de films de cinématographies peu connues et à la formation aux métiers du cinéma a été maintenue.

Les bourses pour les étudiants étrangers

Une offre plus diversifiée en 2001.

Environ 22 000 bourses, toutes catégories confondues, ont été accordées par le ministère des Affaires étrangères. Ce chiffre est relativement stable depuis dix ans.

Le montant de l'ensemble des bourses s'est élevé à plus de 94 millions d'euros, la part des bourses d'études représentant 42 % du total.

Les grands programmes de bourses ont été mieux adaptés aux objectifs prioritaires : participer à la formation des futures générations et accroître le nombre des étudiants étrangers en France (programmes d'excellence en France tels que les bourses Eiffel et Major).

Les programmes boursiers couvrent l'ensemble des régions du monde.

Les études à l'étranger : “Bourses et aides à la mobilité”

Répondant à une forte demande des milieux universitaires français, le ministère a publié en 2001 un ouvrage sur les différentes sources de financement ouvertes aux étudiants et jeunes chercheurs français désireux d'effectuer un stage ou un séjour de formation à l'étranger.

Une enquête a été menée auprès des institutions publiques françaises telles que les ministères et collectivités territoriales, et auprès des fondations et associations publiques ou privées. Les grands programmes européens (Leonardo, Socrates) et les offres de bourses proposées directement par des organismes étrangers de réputation internationale (British Council, Commission franco-américaine) y figurent.

édité par la Documentation française, “Bourses et aides à la mobilité” a été largement diffusé auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français et de nos ambassades, ainsi que d'une grande partie des centres d'information jeunesse.

8. Epauler les Français à l'étranger

Les Français de l'étranger

Une administration en phase avec les communautés françaises à l'étranger

- La gestion des communautés françaises à l'étranger a continué d'évoluer sous l'emprise des nouvelles technologies.
 - La diffusion de l'information à l'intention des communautés expatriées s'opère désormais de façon systématique par Internet, par le truchement des sites installés dans nos ambassades et nos consulats à l'étranger – 195 sites étaient opérationnels au 31 décembre 2001 – et des sites du Conseil supérieur des Français de l'étranger, de la Maison des Français de l'étranger et de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères.
 - Les démarches auprès des consulats sont facilitées grâce au règlement des droits de chancellerie par carte bancaire (24 pays à ce jour).
 - L'administration centrale a poursuivi la refonte des instructions consulaires, amélioré ses méthodes de dénombrement des Français de l'étranger en créant une cellule statistique, et mis en chantier un nouveau logiciel consulaire.
- Nouveaux progrès en matière de coopération européenne, notamment avec l'Allemagne : lors du sommet de Fribourg (12 juin 2001), un groupe de travail sur la coopération consulaire a été créé en vue d'élaborer une instruction consulaire commune, et d'accroître les échanges de fonctionnaires et d'informations locales à destination de nos compatriotes.
- La mobilisation des consuls honoraires (ils sont le délégués du consul dans la circonscription consulaire. Choisis parmi les Français ou des personnalités locales résidant dans cette circonscription, ils assurent la protection des ressortissants français et de leurs intérêts) a été renforcée : le souhait, exprimé dès 1998, de faire des consuls honoraires des interlocuteurs plus actifs des postes diplomatiques et consulaires s'est traduit concrètement dans nos 508 agences consulaires. Leur tutelle administrative et financière a été confiée entièrement à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. Le budget de leurs subventions a été revu à la hausse : 1,1 million d'euros en 2001 (1,04 million en 1998). En outre, les postes consulaires ont été invités à mettre en place un site extranet pour faciliter les liaisons entre les consuls et les consuls honoraires relevant de leur autorité.
- L'instruction sur les détenus a été mise à jour et une brochure simplifiée, " Aide aux détenus à l'étranger" , destinée à nos compatriotes incarcérés et à leurs familles, a été envoyée à nos postes consulaires.

Consolidation des dispositifs d'assistance

En 2001, la dotation du fonds d'action sociale a été maintenue au niveau alloué en 2000, soit 17,26 millions d'euros.

Le nombre global de bénéficiaires de l'aide sociale progresse, après avoir baissé à la fin des années 90. Cette évolution reflète sans doute une certaine paupérisation de nos compatriotes dans les pays en développement.

- L'actualisation du montant des allocations s'est poursuivie, en particulier dans les pays où l'évolution défavorable des taux de change et l'inflation avaient aggravé les conditions de vie des Français à revenus très faibles.
- Les mesures visant à adapter le dispositif d'assistance aux besoins des communautés françaises à l'étranger ont été consolidées : facilitation de l'accès aux soins médicaux, développement des aides à l'enfance défavorisée, meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées.
- Plusieurs expériences pilotes concernant l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que le logement pour les personnes âgées, ont été lancées en 2001 dans quelques postes consulaires.

Un renforcement de la sécurité des personnes

- La sécurité et la protection des Français dans le monde sont une des raisons d'être du ministère des Affaires étrangères. Il est, en période de crise, mobilisé en permanence et se met au service de nos compatriotes de façon continue et solidaire. Cette mobilisation a été forte lors des attentats terroristes aux Etats-Unis.

Un suivi professionnel est assuré pour les agents participant aux cellules de crise. Le ministère a mis en place à leur intention des formations spécialisées telles que la sensibilisation aux besoins psychologiques des familles ou l'utilisation de logiciels spécifiques.

- Le ministère des Affaires étrangères a porté assistance à nos compatriotes lors de plusieurs crises ou catastrophes : tremblement de terre en Inde du 26 janvier 2001, coup d'état à Bangui du 28 mai, accident de minibus en Allemagne du 5 juillet, passage du cyclone Michelle à Cuba du 4 novembre, intempéries en Algérie du 9 au 10 novembre, accident d'avion sur le Queens à New York du 12 novembre.
- Il a poursuivi la modernisation des réseaux radio des postes diplomatiques et consulaires qui permettent, en période de crise, de transmettre les consignes de sécurité à nos communautés expatriées. Des **systèmes de communication par satellites** ont été installés en priorité dans les postes les plus sensibles, situés dans les régions à risque sismique ou les pays à situation politique instable.

La mobilisation du ministère des Affaires étrangères le 11 septembre

La cellule de crise du ministère des Affaires étrangères a été activée le 11 septembre 2001 dès l'annonce des attentats de New York. Elle a fonctionné vingt-quatre heures sur vingt-quatre jusqu'au 24 septembre. Le personnel d'encadrement de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France et cent dix agents volontaires du ministère se sont relayés pour répondre à environ trente-deux mille appels téléphoniques.

Le ministère a donné instruction aux postes consulaires sur le continent nord-américain de porter assistance aux Français bloqués aux Etats-Unis et au Canada. Il a aidé certaines familles à se rendre aux Etats-unis ou à en revenir. Le contact a été maintenu constamment avec les cellules médico-psychologiques chargées du soutien des personnes rescapées à leur retour en France et de celui des familles des victimes.

Sur 3 500 cas signalés, la cellule de crise a systématiquement rappelé à partir du 15 septembre les familles des personnes qui n'avaient pas donné de leurs nouvelles. Elle a donné suite à tous les appels reçus.

Après les attentats du 11 septembre, le ministère a investi près d'un million de francs pour renforcer les moyens logistiques et de communication des ambassades et consulats de France en Algérie, Arabie saoudite, Egypte, Irak, Iran, Israël et au Pakistan.

Engagés les années précédentes, la modernisation de la cellule de crise, le perfectionnement du logiciel "Crisetel" et la réalisation du nouveau logiciel de sécurité de gestion des plans "Phèdre II" ont été poursuivis.

- Le ministère a continué d'envoyer du **matériel de sécurité et des rations alimentaires** dans les postes où les risques sont les plus élevés. Une trentaine ont reçu du matériel de protection contre les rayonnements nucléaires, chimiques et biologiques.
- Les contacts noués avec d'autres administrations et les professionnels du tourisme ont été développés. Le site "Conseils aux voyageurs" a été présenté au salon des professionnels du tourisme et au congrès du syndicat national des agences de voyage. Une coordination a été établie pour les périodes de crise avec le comité technique d'information aux voyageurs. D'autres contacts ont eu lieu avec les chambres de commerce et d'industrie et les grandes entreprises qui envoient des expatriés à l'étranger. L'information régulière des ONG sur les dangers encourus dans les zones à risques a été également assurée.

La coopération familiale

l'adoption internationale

Malgré la lenteur de la reprise des adoptions avec le Vietnam et la suspension des adoptions avec la Roumanie on constate une légère augmentation du nombre des visas d'adoption : 3091 visas ont été délivrés en 2001, au lieu de 2964 en 2000. C'est la Colombie qui figure cette année au premier rang des pays d'origine des enfants (392 visas délivrés), suivie de Haïti (275), de la Roumanie (223), et de Madagascar (216).

Des textes importants ont été adoptés en cours d'année : la loi du 6 février 2001, relative aux conflits de loi en matière d'adoption, et un décret relatif à la réforme des Organismes autorisés et agréés pour l'adoption (OAA).

Pour améliorer l'information, les conseils aux candidats à l'adoption, et le partenariat avec les OAA, le site Internet concernant l'adoption sera rénové et une formation spécifique sera dispensée aux personnels chargés de l'accueil. Les locaux réservés au public et le standard seront modernisés.

1400 dossiers vietnamiens sont en cours de traitement, avec la création d'une cellule spécifique d'information pour aider les adoptants dans leurs démarches.

Les déplacements illicites d'enfants

La cellule des déplacements illicites d'enfants a traité 517 dossiers en 2001, au lieu de 413 en 2000.

La première commission mixte résultant de l'accord franco-libanais sur la coopération en matière familiale s'est réunie en avril 2001, et la commission mixte franco-tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligations alimentaires, s'est déroulée en septembre.

Le ministère a ouvert en 2001, sur le site "Conseil aux familles", une rubrique spécifique d'information dispensant des conseils en ce domaine.

Le recouvrement des créances alimentaires

Le service a enregistré 131 demandes nouvelles en 2001, ce qui porte à 2171 le nombre des dossiers en cours de traitement. Parmi eux, 35 seulement ont donné lieu à des recouvrements réguliers de créances. 97 autres dossiers ont été clos.

L'ampleur prise par le phénomène des créances alimentaires à l'étranger a entraîné l'ouverture en décembre d'une rubrique ad hoc sur le site "Conseil aux familles".

Les étrangers se rendant en France

Les visas

Les demandes de visa ont fortement augmenté :

Malgré la suppression, depuis le 10 avril, de l'obligation de visa de court séjour pour les ressortissants bulgares et pour les titulaires de passeports des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao, le nombre total de visas délivrés en 2001 – 2,2 millions – s'est maintenu au même niveau que l'année précédente. Ce sont les visas de long séjour qui ont connu la progression la plus forte, en particulier les visas étudiants qui ont augmenté de 25%, passant de 46 000 en 2000 à 58 000 en 2001.

Le nombre de visas demandés a augmenté d'environ 10%, faisant passer le taux de refus de 20% à plus de 25%. De nombreux postes constatent en effet une multiplication des tentatives de fraude. Pour enrayer celles-ci, l'équipement en matériel de détection et le perfectionnement des agents ont été poursuivis en 2001. La première version d'un manuel de lutte contre la fraude a été envoyée à tous les postes consulaires.

Les recours contre les refus de visa se maintiennent sur une courbe ascendante. Pour sa première année de fonctionnement, la commission de recours contre les refus de visa a été saisie de plus de 2000 dossiers auxquels s'ajoutent près de 500 recours contentieux auprès du Conseil d'état, soit un total de 2500 requêtes, contre 1400 en 2000.

La modernisation des procédures d'instruction des demandes de visa a été poursuivie :

Une nouvelle version du logiciel Réseau Mondial Visas a été mise en service à l'administration centrale au cours du premier semestre 2001 et a été installée dans plusieurs postes consulaires durant l'automne. Son déploiement sur l'ensemble du réseau devrait être achevé à la mi-2003.

Les contacts avec les pays candidats à l'Union européenne ont été multipliés :

Dans le cadre de la préparation des pays candidats à la reprise de l'acquis Schengen, notamment en matière de visas, le ministère des Affaires étrangères a développé des contacts utiles, tant sur le plan bilatéral que par le biais de programmes communautaires, avec plusieurs de ces pays, notamment la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie.

Par anticipation des conditions de circulation et de séjour dont bénéficieront les ressortissants polonais dès l'adhésion de leur pays à l'Union européenne, un accord de suppression réciproque de l'obligation de visa de long séjour pour les étudiants a été conclu en juillet avec la Pologne.

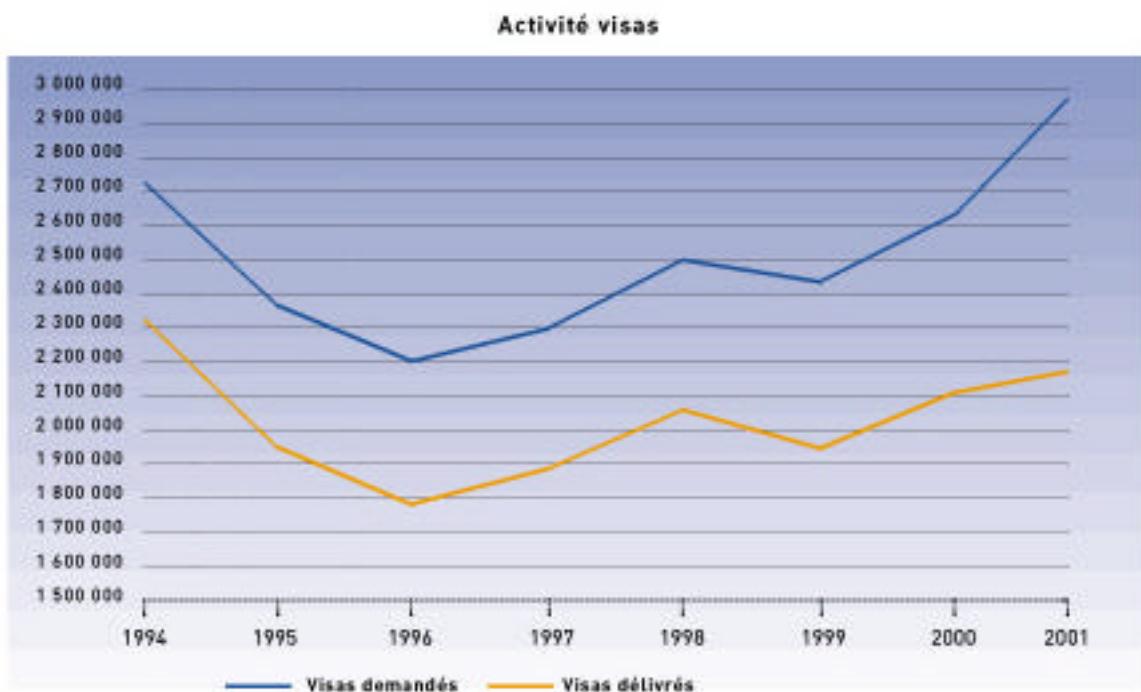
Les demandes d'asile

• Déjà en hausse de 25 % en 2000, les demandes d'asile politique ont continué d'augmenter en 2001 :

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, a enregistré près de 48 000 demandes d'asile en 2001 (39 000 en 2000), soit une augmentation de 23%. La Turquie et la République démocratique du Congo sont les deux premiers pays d'origine des demandeurs d'asile. 7200 personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2001.

Aux activités de l'Office, il convient d'ajouter les demandes d'asile présentées à la frontière et les demandes d'asile territorial, sur lesquelles le ministère des Affaires étrangères communique un avis au ministère de l'Intérieur, compétent en la matière. Près de 7 000 auditions ont été effectuées en 2001 dans les aéroports parisiens, soit + 34% par rapport à

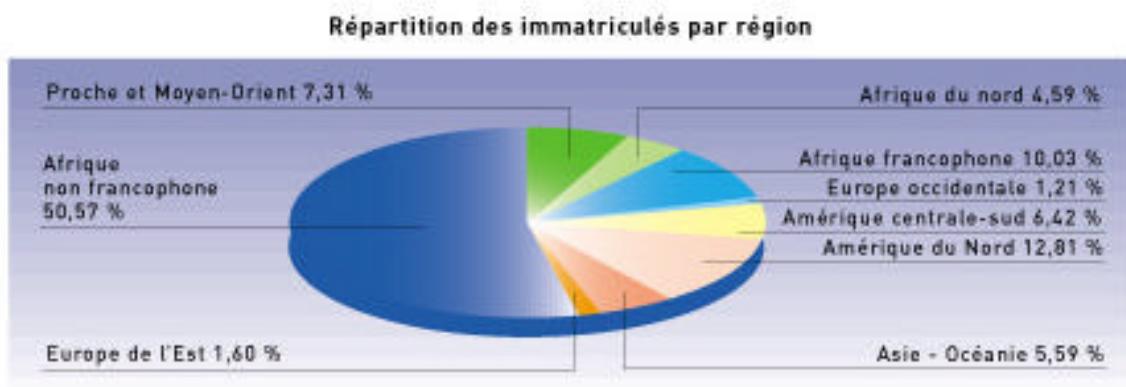
2000, et près de 13.000 avis ont été émis au titre de l'asile territorial, principalement pour des demandes algériennes, soit + 33 % par rapport à 2000.



- Une réflexion a été engagée en vue d'améliorer les procédures d'asile. L'OFPRA a reçu des moyens supplémentaires. Il a été décidé de renforcer à nouveau ses effectifs de manière substantielle. Le recrutement de quatre-vingt-dix agents supplémentaires a été autorisé en 2001 afin de mettre fin à l'engorgement de l'Office et d'écourter les délais de traitement des dossiers. La généralisation des convocations des demandeurs pour des entretiens est l'un des objectifs assignés à l'OFPRA.

La réflexion interministérielle s'est intensifiée en 2001 en vue de réformer les procédures d'asile en France, actuellement éclatées entre plusieurs administrations, et de tenter de recentrer celles-ci autour de l'OFPRA. Une concertation sur ce sujet a été menée avec la commission nationale consultative des droits de l'homme.

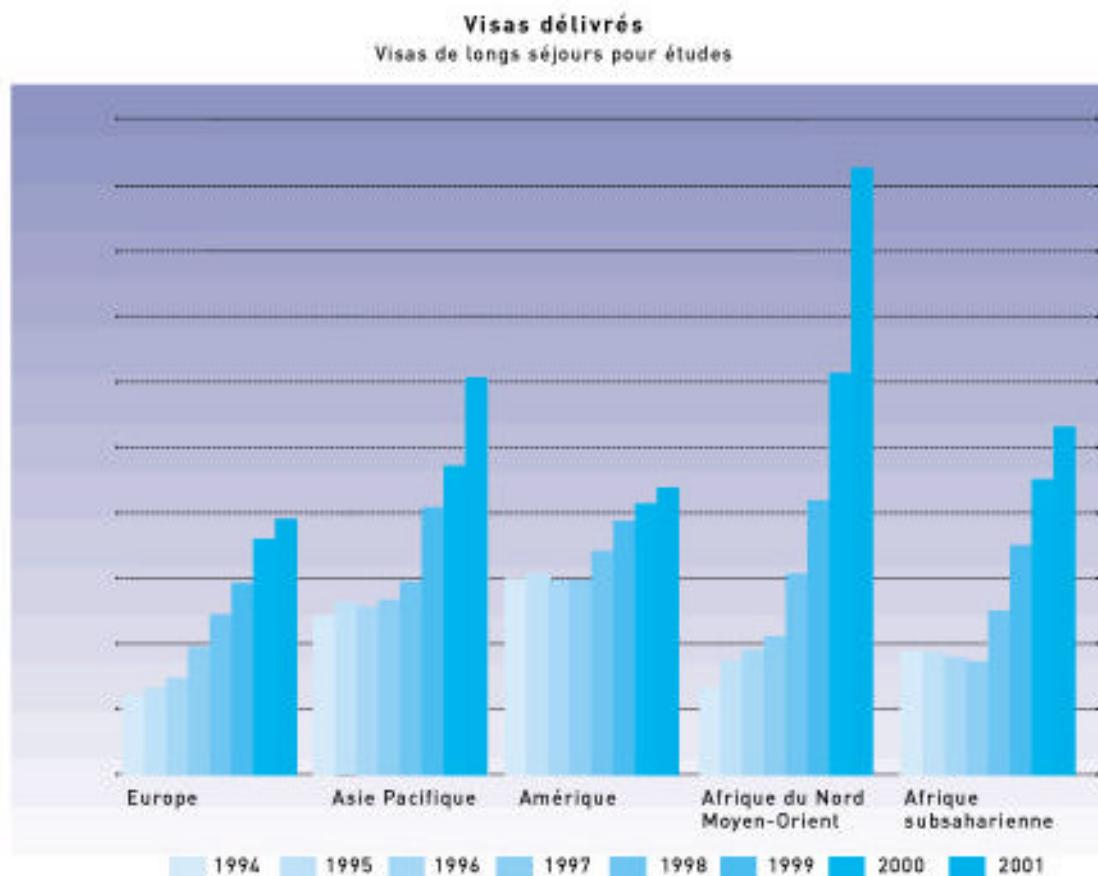
- Des progrès ont été enregistrés dans l'harmonisation européenne des politiques d'asile : le Conseil européen a adopté le 20 juillet 2001 une directive sur la protection temporaire, définissant les normes applicables en cas d'afflux massif de personnes déplacées à la suite d'une crise grave, comme par exemple celle du Kosovo.



Les conventions internationales

Négociation et conclusion d'un certain nombre d'accords :

- Dans le secteur judiciaire : achèvement des procédures pour l'entrée en vigueur des traités franco-américains en matière d'entraide judiciaire pénale et d'extradition ; signature d'une convention d'entraide pénale avec l'Afrique du Sud. Signature du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire du 20 avril 1959 et de la convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes.
- Fiscalité : accords conclus en 2001 avec l'Allemagne, l'Argentine et l'Azerbaïdjan.
- établissement : signature à Paris le 11 juillet 2001 du troisième avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles. Conclusion avec le Canada d'un accord relatif au programme vacances-travail et avec l'Australie d'un accord relatif à l'emploi salarié des conjoints de diplomates.
- Sécurité sociale : des négociations ont été engagées en vue de conclure des conventions de sécurité sociale avec le Japon et la Corée. Le ministère a participé à la mise en place du dispositif destiné à faciliter l'accès de nos compatriotes expatriés disposant de revenus moyens à l'assurance volontaire maladie de la caisse des Français de l'étranger.
- Assistance douanière : accord avec l'Argentine ; avec Monaco, avenant à la convention douanière franco-monégasque relatif à l'immatriculation des navires en leasing ; avec Andorre, accord relatif à la mise en place de bureaux de contrôle communs juxtaposés.
- Sécurité civile : conclusion d'un nouvel accord en matière de sécurité civile avec l'Espagne et de deux accords en matière de sauvetage maritime avec l'Afrique du Sud et Sainte-Lucie ; accord avec Monaco sur la sécurité du tunnel reliant le réseau routier monégasque à la RN 7.



Le conseil supérieur des Français de l'étranger

Le CSFE représente les Français de l'étranger auprès des Pouvoirs publics. Composé de 150 membres élus par les communautés françaises à l'étranger, des 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France et de 21 personnalités qualifiées, il se réunit plusieurs fois par an à Paris. Il dispose d'un budget annuel de 1,48 million d'euros, dont 90 % sont utilisés par les élus.

Lors de leur 54e assemblée plénière en septembre 2001, les membres du Conseil ont marqué leur préoccupation face aux nouvelles menaces sur la sécurité de nos communautés expatriées. Ils ont réaffirmé le rôle spécifique dévolu aux Français de l'étranger dans le processus de construction européenne et demandé que ceux-ci soient associés aux travaux de la Convention créée pour la préparation de la Conférence intergouvernementale en 2004.

Ils ont incité nos compatriotes à vérifier leur inscription sur les listes électorales des centres de vote.

Le site Internet "csfe.org" comporte une rubrique d'actualités " au service des Français de l'étranger" , qui regroupe des informations intéressant la vie de nos communautés à l'étranger.

Grâce à l'extranet du site, les membres élus peuvent être informés en temps réel, consulter les documents nécessaires aux travaux du Conseil et utiliser une messagerie électronique groupée.

Le CSFE réfléchit à une réforme afin d'accroître sa visibilité et sa représentativité.

9. Des moyens modernes pour une diplomatie encore plus performante

La modernisation du ministère des Affaires étrangères

Elle s'inscrit dans un cadre interministériel de réformes en profondeur. Elle a pour principal objectif une gestion efficace des moyens ; les moyens humains d'abord, avec le souci d'une professionnalisation accrue qui met l'accent sur la formation, la compétence et l'ouverture ; les moyens financiers ensuite, grâce à des instruments et des procédures de gestion rénovés.

Autre préoccupation : l'amélioration du lien avec les usagers en France ou à l'étranger, en prenant mieux en compte leurs attentes en termes d'information, de conseils, d'accueil et de services.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont largement utilisées pour mettre en œuvre ces orientations.

Cette démarche concerne tous les agents du ministère des Affaires étrangères à Paris, à Nantes et à l'étranger. Elle prolonge les efforts entrepris depuis plusieurs années et a été poursuivie de façon continue en 2001.

L'amélioration des services rendus au public

L'information

- La Maison des Français de l'étranger

La Maison des Français de l'étranger (MFE) a rénové son site Internet "expatries.org" : messagerie gratuite, fiches pratiques répondant aux questions les plus fréquemment posées, forum par pays et par thème.

Ces améliorations ont entraîné une augmentation de la fréquentation, passé de deux mille à deux mille sept cent visites par jour en moyenne. Un nouveau site Internet "cimed.org" sur l'information médicale et sanitaire a été ouvert.

La MFE a organisé des réunions publiques d'information sur l'emploi des Français à l'étranger, notamment en Allemagne et aux Etats-Unis. Elle a multiplié ses interventions dans les forums des chambres de commerce et d'industrie en province, les salons professionnels, et les écoles supérieures de commerce (HEC, ESSEC).

Elle a poursuivi l'actualisation de la documentation diffusée au public et publié une nouvelle édition 2001 du Livret du Français à l'étranger.

Les locaux prévus pour l'accueil du public ont été réaménagés avec une entrée commune pour la Maison des Français de l'étranger et le Centre d'information sur le volontariat international (CIVI).

- Le site "Conseils aux voyageurs"

La configuration du site a été améliorée et la mise en ligne de cartes et plans de ville a été poursuivie. Soixante-six cartes de pays, trente-quatre plans de ville et douze cartes génériques y figurent. Une fonction d'abonnement et de personnalisation doit être activée.

L'installation d'un répondeur téléphonique consacré aux fiches "conseils aux voyageurs" est envisagée.

La cellule de veille a poursuivi la mise en ligne de "fiches-réflexes" sur l'intranet du ministère, destinées à fournir aux ambassadeurs et aux consuls des conseils d'ordre technique, en particulier sur la gestion des crises. Deux fiches-réflexes ont été récemment mises en ligne sur la maladie du charbon et les vols/agressions.

La délivrance de copies et d'extraits d'actes d'état civil

Le service central de l'état civil, situé à Nantes :

- a mis en service un formulaire en ligne sur Internet pour recueillir les demandes de copies et extraits d'actes. Cette téléprocédure offre aux usagers l'avantage d'une transmission plus rapide et d'une assistance pour la présentation de leurs demandes ;
- a amélioré ses échanges d'informations avec la sous-direction des naturalisations pour l'établissement des actes d'état civil français des personnes naturalisées par décret ;
- a diffusé dans les postes consulaires une édition remise à jour de l'Instruction générale relative à l'état civil consulaire.

Les méthodes et moyens de communication

La modernisation du ministère des Affaires étrangères passe par le raccordement de l'ensemble des personnels, quel que soit leur lieu d'affectation, au réseau de communication interne à échelle mondiale installé par le ministère. Les postes diplomatiques et consulaires sont désormais presque tous reliés à ce réseau.

L'installation de nouveaux serveurs qui s'achèvera fin 2002 entraîne une modernisation des équipements individuels, des outils bureautiques et des applications multiples mis à la disposition des agents qui reçoivent pour leur utilisation une formation adaptée.

Une réorganisation du système d'information fondée sur des espaces de travail partagés et des circuits de validation intégrés est examinée.

Les applications informatiques du ministère dans les services au contact du public tels que le service central d'état civil ou la mission de l'adoption internationale reçoivent une attention particulière. Les informations mises en ligne sur le site France Diplomatie – www.france.diplomatie.gouv.fr – géré par le ministère sont développées en permanence et mises à jour régulièrement. Les usagers peuvent adresser au Quai d'Orsay des courriers électroniques et le recours aux téléprocédures a été introduit pour certaines demandes comme les inscriptions aux concours administratifs.

La mobilisation des ressources humaines

Attentif aux évolutions des conditions d'exercice du métier diplomatique, le ministère a réaffirmé en 2001 la priorité accordée à la mobilisation de ses ressources humaines.

Accroître la professionnalisation

Le ministère des Affaires étrangères fait face à des missions accrues alors que ses effectifs diminuent.

La formation de l'ensemble de ses agents tout au long de leur vie professionnelle est prioritaire. Des moyens importants lui sont consacrés.

Elle concerne en premier lieu la préparation à la prise de fonctions : un effort a été réalisé au cours des trois dernières années pour avancer la date des mutations et permettre aux agents du Quai d'Orsay de se préparer à leurs futures responsabilités. Des stages de gestion, d'animation d'équipes, d'utilisation des nouvelles technologies de l'information, de communication, de suivi des questions de coopération/développement ont été organisés en 2001 ; des programmes individuels de formation ont été développés et l'offre de formation linguistique a été accrue tant à Paris que dans les postes à l'étranger. Les efforts se poursuivent pour assurer le lien entre la formation et le déroulement de carrière.

Des contrats de formation sont proposés aux agents qui, rentrant de l'étranger, mettent à profit leur séjour à l'administration centrale pour se perfectionner dans leur domaine d'activité. Les bilans professionnels, destinés à renforcer la culture d'évaluation au ministère, s'adressent aux cadres appelés à accéder après une dizaine d'année de carrière à des fonctions de responsabilité. Ces bilans ont été poursuivis à un rythme soutenu en 2001 et le nombre de leurs bénéficiaires sera élargi en 2002. L'Institut diplomatique, créé en 2001, permet aux diplomates de recevoir une formation permanente au métier des relations internationales.

Ouvrir le ministère sur l'extérieur

Le développement de la mobilité et de l'ouverture entre le ministère des Affaires étrangères et l'extérieur est l'un des axes de la politique du personnel.

L'ouverture aux compétences extérieures et le partage des expériences professionnelles avec d'autres administrations, les entreprises, les collectivités locales ou le monde associatif sont indispensables pour préparer les diplomates polyvalents de demain à tenir leur rôle de coordination et de pilotage interministériel de l'action extérieure de la France. Une expérience à l'extérieur du ministère doit s'insérer dans le déroulement de leur carrière.

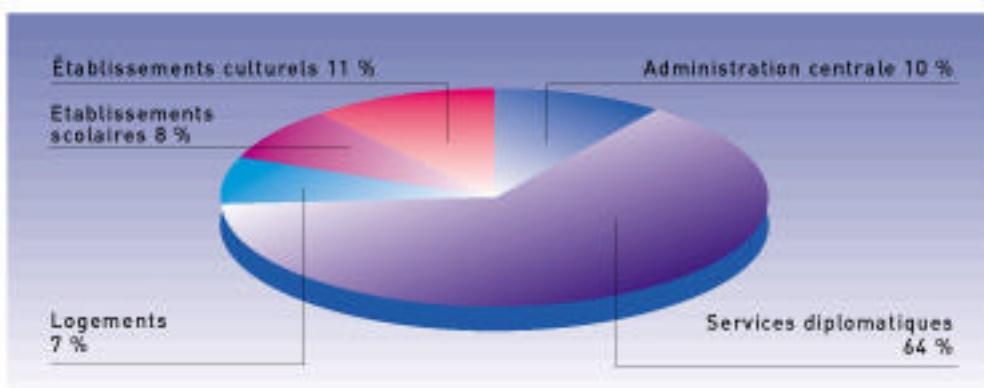
Plus de cent quatre-vingts fonctionnaires de catégorie A du ministère des Affaires étrangères travaillent dans des administrations ou organismes extérieurs, soit près de 11% des effectifs de ce cadre

Les principales administrations d'accueil sont les ministères de l'Intérieur et de la Défense ainsi que le Conseil d'état (essentiellement dans les tribunaux administratifs). Parmi les mises à disposition, un grand nombre concerne les cabinets ministériels, la présidence de la République et les services du Premier ministre. Une quarantaine d'agents du ministère travaillent dans des organisations internationales.

A l'inverse, le Quai d'Orsay accueille près de deux cent trente fonctionnaires de catégorie A venant de diverses administrations.

Dans le domaine culturel et de coopération, plusieurs milliers d'agents viennent d'autres ministères (éducation, culture, équipement, agriculture, justice, etc.).

Crédits de paiement en matière immobilière



Une exigence croissante de professionnalisme : l'Institut diplomatique

Annoncée lors de la huitième conférence des ambassadeurs en septembre 2000, la création d'un Institut diplomatique s'insère dans un programme global de modernisation du Quai d'Orsay.

Avec l'Institut diplomatique, qui constitue un lieu d'échanges entre diplomates, fonctionnaires d'autres administrations, universitaires et membres de la société civile, le ministère a pour objectif de former ses propres cadres en fonction de ses propres besoins.

La première session de l'Institut s'est tenue du 14 mai au 13 juillet 2001. Son programme était d'appréhender tous les aspects du travail diplomatique.

Cette session a rassemblé trente auditeurs, dont deux tiers étaient issus du ministère et un tiers provenait d'autres départements ministériels et du monde de l'entreprise et de la recherche.

L'accent a été mis sur la prise de décision et les techniques de négociation en faisant appel à l'expérience d'anciens diplomates, sur des exercices de simulation, et sur l'approfondissement des connaissances à partir d'analyses développées par des universitaires.

Un voyage d'étude en Bosnie-Herzégovine et en Croatie a permis aux auditeurs de prendre la mesure des enjeux d'une action diplomatique sur le terrain.

Plus de deux cents responsables d'entreprises, hauts fonctionnaires et experts sont intervenus. Une évaluation a été effectuée chaque semaine par les auditeurs en liaison avec la direction des ressources humaines du ministère. La session finale d'évaluation a été présidée par le ministre.

Une deuxième session a été organisée du 4 mars au 3 mai 2002. Ouverte à d'autres auditeurs issus de la société civile, elle a confirmé la vocation interministérielle de l'Institut.

Le ministère des Affaires étrangères souhaite poursuivre dans cette voie et explorer d'autres pistes. Des conventions ont été signées avec le Secrétariat général de la défense nationale, l'Agence française de développement ainsi qu'avec le Centre d'études et de recherches internationales (CERI). Une convention sera destinée prochainement à faciliter les échanges avec les collectivités territoriales.

Pour les organisations internationales, l'accent est mis sur le secteur européen et les possibilités d'affectation en tant qu'expert national détaché auprès de la Commission. Le ministère examine aussi de quelle façon ses agents pourraient assumer des responsabilités au sein des organisations non gouvernementales et, réciproquement, comment il pourrait accueillir des responsables associatifs.

Enfin, le souci de développer l'ouverture sur l'extérieur a conduit à favoriser les échanges de diplomates avec un certain nombre de ministères des Affaires étrangères de partenaires tels que l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou la Suède.

Moderniser les outils de gestion des ressources humaines

Le ministère des Affaires étrangères a placé l'anticipation des besoins en matière de ressources humaines au cœur de ses préoccupations de modernisation.

Cette action s'inscrit dans un paysage de transformation de l'ensemble de la fonction publique et de mutation des missions du Quai d'Orsay liées à l'environnement international. Une gestion prévisionnelle dynamique des emplois et des compétences qui conduit à déterminer les profils professionnels qui seront nécessaires à l'horizon 2010 représente un défi pour le ministère. Celui-ci a lancé en 2001 plusieurs chantiers de réflexion sur ce thème. Dans le prolongement de la fusion des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, le ministère a étendu en 2001 le mouvement d'harmonisation des conditions de gestion en établissant un corps unique de secrétaires de chancellerie appelés à servir à l'administration centrale et dans le réseau culturel et de coopération.

Attentif à renforcer la prévisibilité et la transparence des affectations de ses personnels dont les fonctions s'exercent en alternance entre Paris et l'étranger et nécessitent une gestion personnalisée, le Quai d'Orsay a rénové ses procédures en ce domaine. La "Transparence" – document unique centralisant l'ensemble des offres de postes à pourvoir à Paris ou à l'étranger – est plus exhaustive, constamment actualisée et mieux diffusée auprès des agents, ce qui permet d'adapter les affectations dans le sens de leurs vœux et de faciliter leur préparation au poste suivant de leur carrière.

Se comporter en employeur exemplaire

Trois orientations ont été retenues en 2001 :

- La définition des modalités de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT)

Répondant aux particularités du ministère des Affaires étrangères qui impliquent un temps de travail particulièrement long à l'administration centrale – pour répondre aux sollicitations des postes dans l'ensemble du monde – et une grande diversité de situations dans ses services à l'étranger, les modalités de l'ARTT ont été arrêtées à l'issue d'une large concertation achevée fin 2001.

Un accord-cadre entre l'administration et plusieurs organisations syndicales représentatives a été signé le 29 novembre pour mettre en œuvre l'ARTT sur les sites parisiens et nantais. Le

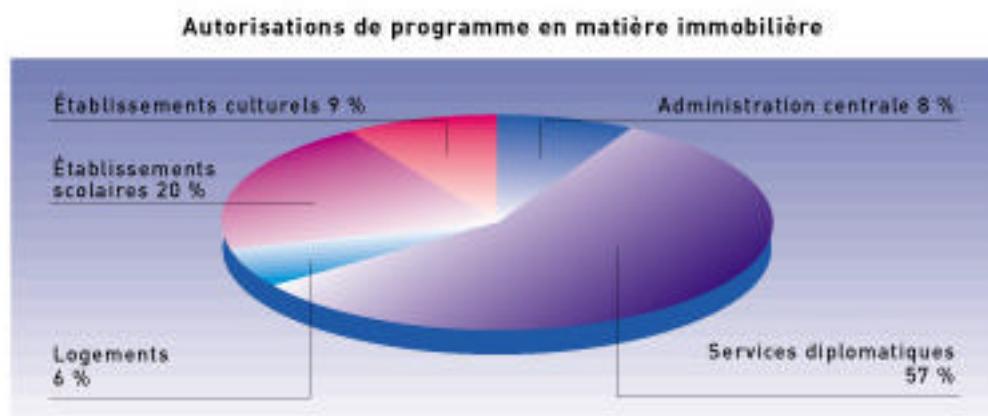
régime des agents exerçant leurs fonctions à l'étranger a fait l'objet d'instructions séparées. Un comité est mis en place pour suivre l'application de l'ARTT et ses incidences sur la réorganisation des méthodes de travail au ministère.

- Le dialogue social dans les postes diplomatiques et consulaires

A la suite d'un accord cadre instituant depuis 2000 un dialogue social dans tous les postes et complétant la concertation existant depuis longtemps au sein d'instance paritaires à Paris et à Nantes, des institutions de dialogue social ont été mises en place en 2001 sous la direction des ambassadeurs. Favorisant les échanges sur l'ensemble des problèmes généraux susceptibles de recevoir une solution locale, le dialogue social a pour objectif de renforcer l'esprit d'équipe et de cohésion des postes. Il contribue à une gestion des ressources humaines proche des préoccupations du terrain.

- Le soutien au volontariat international

2001 a été une année charnière pour le volontariat civil international qui a remplacé progressivement avec la fin du service national le système antérieur de coopération (CSN). Les jeunes Français tentés par une expérience professionnelle à l'international ont présenté en nombre leurs candidatures – 30 000, dont 56 % de jeunes femmes – montrant ainsi leur intérêt pour la formule. 500 volontaires internationaux ont été affectés à l'étranger depuis janvier 2001. Diverses conventions ont été signées avec des organismes d'accueil de volontaires internationaux tels que les entreprises, laboratoires de recherche, organismes para-publics. Le ministère assure une formation à ces jeunes volontaires internationaux afin de les préparer à leur mission à l'étranger.



Diffusion d'une culture d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation de l'activité de notre réseau diplomatique, l'Inspection générale des Affaires étrangères a effectué en 2001 des missions dans 41 ambassades, consulats généraux et consulats. Elle a constaté d'une manière générale que la modernisation progressait bien sur le terrain, même si des efforts restent à accomplir dans plusieurs domaines, notamment les conditions matérielles d'accueil dans certains consulats, et la situation de certains recrutés locaux. Dans chaque poste, l'Inspection a attaché beaucoup d'importance aux questions de management, dont la prise en compte progresse de manière satisfaisante, appuyée par un réel effort de formation des agents.

L'audit des services de l'administration centrale et des grands opérateurs subventionnés par le ministère a représenté une part importante du travail de l'Inspection : audit de la direction générale de l'administration (direction des ressources humaines, service de la logistique diplomatique), audit du service de l'action humanitaire/cellule d'urgence. L'Inspection a effectué l'audit d'EduFrance (avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale), de l'Association française des volontaires du progrès (avec l'Inspection générale des finances), et d'égide*. Une fonction centrale du ministère – la fonction européenne – a fait l'objet d'un audit, de même que deux grandes opérations financées par ses soins : le Temps du Maroc en France et l'Année de la France au Japon.

Le Secrétaire général a présidé régulièrement des réunions permettant d'évaluer le suivi des recommandations faites à l'issue des inspections et des audits.

* égide : centre français pour l'accueil et les échanges internationaux.

La rénovation des méthodes de gestion

L'action administrative s'oriente vers le pilotage par objectifs et l'évaluation des résultats. Les réformes introduites dans le domaine de la gestion au ministère des Affaires étrangères ont ouvert la voie à ces évolutions en créant le cadre d'une plus grande responsabilisation des ambassadeurs et des consuls.

La globalisation des crédits de fonctionnement courant des ambassades

La globalisation des moyens des postes consiste à regrouper dans une enveloppe budgétaire unique des crédits destinés à couvrir diverses dépenses de fonctionnement. Cette globalisation a été progressivement élargie depuis quatre ans en intégrant par étapes des catégories nouvelles de dépenses. Les ambassadeurs peuvent ainsi optimiser l'utilisation de leur budget en procédant à des redéploiements entre les différents postes de dépenses.

Le montant total des crédits globalisés délégués aux ambassades et aux consulats s'est élevé à 91,9 millions d'euros en 2001, ce qui représente 57,3% des crédits de fonctionnement. Les postes diplomatiques et consulaires reçoivent désormais une notification du montant global de la dotation qui leur est allouée, et les chefs de poste ont la responsabilité d'établir la ventilation détaillée de celle-ci. Cette mesure de déconcentration supplémentaire devrait contribuer à rationaliser la gestion des crédits de fonctionnement.

La réforme des procédures comptables à l'étranger

Appliquée à cent cinquante postes dans quatre-vingt-cinq pays, cette réforme vise à harmoniser les structures et procédures comptables des dépenses à l'étranger et établit le cadre juridique de la déconcentration des crédits budgétaires auprès des ambassades et des consulats.

Elle permet notamment à l'ambassadeur, qui est institué, à l'instar du préfet en métropole, ordonnateur secondaire unique de l'ensemble des dépenses de l'Etat dans le pays où il est accrédité, d'avoir une vision globale des dépenses. Il est ainsi en mesure d'exercer pleinement sa mission de coordination et d'animation de l'ensemble des services de l'Etat dans son pays d'accréditation.

En gérant désormais certaines enveloppes de crédits déconcentrés, par exemple le versement de subventions sur le plan local, les chefs de poste peuvent accroître la visibilité de l'action de la France.

Un comité s'est réuni régulièrement en 2001 pour évaluer les enjeux et les modalités d'un meilleur pilotage de la gestion du ministère.

L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire

Le ministère des Affaires étrangères adapte en permanence son réseau diplomatique et consulaire et son réseau culturel aux réalités et aux évolutions internationales. Ces adaptations concernent principalement les ambassades et consulats, mais portent aussi sur la forme de nos représentations à l'étranger : en 2001, les réflexions se sont poursuivies sur l'évolution des missions des consulats dans les pays membres de l'Union européenne et sur le regroupement de leurs activités ; d'autres formules plus légères aux coûts moindres ont été étudiées ; le rééquilibrage des affectations entre Paris et les postes à l'étranger a aussi été évoqué.

Deux postes ont été ouverts en 2001 :

- un consulat général à Lagos au Nigeria, en mai, après le transfert de l'ambassade dans la nouvelle capitale (Abuja),
- une ambassade à Gaborone, au Botswana, en juillet.

Un nouvel élan pour la politique immobilière

Un patrimoine important et varié

Le ministère des Affaires étrangères est en charge d'un patrimoine de près de deux millions et demi de m², dont 2,2 millions sont situés à l'étranger. Près des deux tiers de ces bâtiments appartiennent à l'état. Dispersion géographiquement, ce parc immobilier regroupe des monuments historiques et des bâtiments contemporains, des bureaux et des logements résidentiels, des établissements d'enseignement et des instituts culturels.

Des chantiers dans le monde entier

Le ministère conduit dans le monde près de trois cents opérations de construction ou de rénovation. Ces projets contribuent à l'image de la France et ont souvent une dimension symbolique. Le comité de politique immobilière, composé de hauts fonctionnaires du

ministère et de personnalités extérieures, attache une attention prioritaire aux opérations de rénovation et de restauration.

Les autorisations de programme engagées en 2001 se montent à 87,20 millions d'euros et les crédits consommés, à 94,14 millions d'euros.

Les opérations suivantes ont été achevées en 2001 :

- les travaux de gros œuvre de la nouvelle ambassade de France en Allemagne, dont la livraison est prévue au troisième trimestre 2002 ;
- la construction de la nouvelle ambassade au Liban ;
- la rénovation de la résidence de l'ambassadeur en Thaïlande.
- en Corée du Sud, l'aménagement des nouveaux locaux du service culturel et de l'Institut français à Séoul .

Le projet de La Courneuve

Les archives du ministère des Affaires étrangères ont été installées au palais des Affaires étrangères à l'époque de sa construction, au milieu du XIX^e siècle.

Les locaux qui leur sont affectés n'étaient plus adaptés : l'impossibilité d'entreposer des documents en augmentation constante, de tirer parti de la modernisation des méthodes de conservation et d'accueillir un public dont la fréquentation est croissante – 2000 personnes par an environ, dont 40 % d'étrangers – a conduit le ministère des Affaires étrangères à décider d'un nouvel emplacement.

Un terrain situé en proche banlieue, à La Courneuve, a été acquis et un concours d'architecture, lancé pour réaliser un centre d'archives conçu pour les trente à cinquante ans à venir.

Le projet retenu – pour lequel une enveloppe budgétaire de 35 millions d'euros a été prévue – regroupera sur plus de 20.000 m² la majeure partie de la direction actuelle des archives et le service de la valise diplomatique. Une salle de lecture de 350 places y sera installée.

L'inauguration du bâtiment est envisagée pour la fin 2004.

et les chantiers suivants, poursuivis ou entrepris :

- la rénovation de la chancellerie et de la résidence en Russie ;
- la construction du consulat et la rénovation de l'ambassade au Mali ;
- le désamiantage de l'ambassade en Pologne ;
- la rénovation de la résidence en Jamaïque ;
- au Vietnam, la rénovation du consulat général à Ho Chi Minh-Ville.

Les études les plus importantes portent sur :

- la rénovation de l'ambassade en Pologne ;
- la construction de la future chancellerie en Afrique du Sud ;
- en Grande-Bretagne, la rénovation et l'extension du consulat général à Londres ;
- la rénovation de locaux pour les centres culturels d'Estonie et de Lettonie ;
- en Italie, la construction du lycée de Milan ;
- en Russie, la rénovation du lycée de Moscou.

En termes de concours de maîtrise d'œuvre, les procédures ont été lancées pour :

- la nouvelle implantation du Centre des archives du ministère à La Courneuve ;
- la reconstruction de l'ambassade au Japon ;

- la construction du campus diplomatique au Koweït ;
- la construction d'une chancellerie et d'une résidence au Cap-Vert ;
- la deuxième phase du Centre d'information sur la France contemporaine au Mexique ;
- en Turquie, en Syrie, en Égypte, la construction de lycées à Ankara, à Damas et au Caire. Un programme de travaux important est en cours en Algérie.

10. Communiquer

Une actualité de plus en plus exigeante

Les attentats du 11 septembre et leurs suites ont nécessité une communication plus dynamique et plus réactive.

Le ministère des Affaires étrangères a répondu aux attentes de la presse et du grand public. Le point de presse quotidien, en direct ou via Internet, et la mission de soutien et d'aide aux journalistes en difficulté ont pris cette année un relief particulier. Le ministère s'est efforcé de maintenir un service permanent à la presse, de même qu'un flux continu d'information, quelles que soient les circonstances.

Dans les heures qui ont suivi les attentats, “France.diplomatie” fut un des seuls sites publics à continuer de diffuser de l'information, alors que la plupart des autres étaient bloqués par la surcharge de connexions.

Pour répondre aux sollicitations nouvelles, la direction de la communication et de l'information (DCI) a cherché à améliorer son fonctionnement interne afin de renforcer son efficacité. La création d'un poste de chargé de mission auprès du directeur, pour les affaires budgétaires, financières et de personnel a permis d'améliorer la gestion. Elle facilite aussi l'animation d'un réseau étendu d'attachés de presse – près de deux cents – dans les ambassades et consulats, tout en permettant à la direction de mieux se concentrer sur le service rendu.

La DCI se prépare à la communication de demain en étudiant le passage aux nouvelles technologies et à de nouveaux modes d'information. Le recrutement d'une vidéaste préfigure une future diffusion d'informations vidéos, tandis que la salle de presse rénovée offrira de nouvelles possibilités.

Internet est devenu depuis plus de deux ans l'un des outils de travail les plus utilisés par les journalistes accrédités et un instrument privilégié de diffusion de l'information, grâce à la création des listes de diffusion du point de presse et à la mise en ligne du bulletin d'actualités. Un point de presse électronique interactif et en temps réel a été créé sur le site “France.diplomatie”, pionnier des sites Internet publics, dont la qualité est appréciée du million et demi d'internautes qui s'y connectent chaque mois. Cet instrument va au-delà des réponses statiques aux questions et du “chat” Internet. Il complète, mais ne se substitue pas aux points de presse en direct. Les journalistes accrédités peuvent se connecter lors d'une séance hebdomadaire pour poser des questions et obtenir des réponses du porte-parole. C'est un instrument souple, qui permettra de donner une information de plus grande qualité, plus rapidement et de manière plus ciblée, sur les thèmes dominants de l'actualité, tout en touchant un public plus large.

L'action du ministère expliquée au public Français et étranger

La cohérence de la communication du ministère est assurée par le comité d'orientation de la politique d'information et de communication (COPIC), présidé par le Secrétaire général, qui s'est réuni à deux reprises en 2001.

La mise en œuvre de cette politique a été réalisée notamment par la cellule de communication événementielle. Celle-ci a mené à bien de nombreuses opérations de communication. La participation du ministère à des rendez-vous annuels importants, comme le Salon de l'étudiant ou la Fête de la musique, mais aussi des opérations plus originales comme l'exposition de photographies sur les grilles qui entourent le ministère, "Autour du Quai, autour du monde", témoignent d'une volonté de communiquer avec un très large public. De même, le ministère a édité plusieurs documents d'information destinés au grand public, mais également aux spécialistes, comme la brochure sur les armes légères et de petit calibre, consacrée à l'action de la France dans un domaine important de notre politique de désarmement.

En 2001, la rénovation du site "France.diplomatie" a été lancée et une formule améliorée de la revue "Label France" a vu le jour avec une nouvelle maquette.

Dans le domaine audiovisuel, les travaux du groupe interministériel de valorisation des ressources audiovisuelles des administrations publiques ("groupe 8") ont bien avancé. Un mécanisme, mis en place en 2002, permettra la valorisation des ressources audiovisuelles interministérielles, le ministère conservant une position de chef de file. D'autre part, les synergies se développent avec le ministère de la Défense, en particulier avec l'établissement de communication et de production audiovisuelle des Armées, et la politique de diffusion est plus active : doublement du nombre de documents diffusés, mise en ligne du catalogue de productions audiovisuelles ou de photographies libres de droits.

L'image de la France dans le monde

Le ministère des Affaires étrangères s'emploie à cultiver et à renforcer cette image autour de valeurs positives – dynamisme, qualité, compétence – dans les domaines de l'économie et de la culture. Il a multiplié à cet effet les actions de communication traditionnelles et novatrices à destination de la presse et du grand public.

On citera à titre d'exemples le programme d'invitation de journalistes, qui a concerné plus d'une centaine de participants issus d'horizons et de pays très divers, et l'organisation, pour la troisième année consécutive, d'un colloque franco-allemand à l'intention de la presse européenne. Il s'est déroulé à Varsovie devant une quarantaine de journalistes. Le rôle fondamental de la relation franco-allemande, à l'heure où l'Europe s'efforce de répondre aux défis de l'élargissement et de l'adaptation de ses structures a été mis en valeur.

Le Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) a atteint de son côté un rythme d'activités satisfaisant.

Une information interne améliorée

La sous-direction de l'Information et de la documentation a diversifié en 2001 sa mission de collecte, d'exploitation et de diffusion des sources d'information françaises et étrangères comme des documents spécialisés, utiles au travail de l'administration centrale et des postes.

Elle a développé de nouveaux instruments de veille informative adaptés aux moyens de communication modernes : veille audiovisuelle et veille Internet. Avec ses lettres hebdomadaires et notes d'analyse diffusées au sein du ministère, la sous-direction offre aux agents du ministère un outil d'anticipation et de suivi.

Elle a poursuivi son action sur l'intranet, vecteur de diffusion de produits documentaires, et met en ligne des contenus variés à la disposition de l'ensemble du ministère : dossiers, thématiques sur l'actualité internationale et française, presse en ligne, base de données.

Annexes

Chronologie 2001

Quelques repères

Janvier

- 16-20 janvier - 21e sommet France - Afrique : visite au Cameroun de M. Jacques Chirac, président de la République
- 19 janvier - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - Forum international organisé par la fondation Bertelsmann : "l'Europe sans frontières"
- 20-24 janvier - visite en France de M. Andres Pastrana Arango, président de la République de Colombie
- 24 janvier - inauguration de l'Institut français d'Agadir (Maroc)
- 25-26 janvier - visite au Portugal de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - conférence ministérielle du processus de coopération de la Méditerranée occidentale
- 27 janvier - visite en Allemagne de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes - colloque européen Charlemagne
- 29 janvier - 20e sommet franco-italien à Turin - signature d'un accord sur une liaison ferroviaire Lyon-Turin
- 29 janvier-3 février - visite au Pérou de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 31 janvier - sommet franco-allemand à Blaesheim

Février

- 1er février - visite en France de M. Vaclav Havel, président de la République tchèque
- 1er février - visite en Allemagne de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 2 février - visite en France de M. Göran Persson, Premier ministre suédois, président en exercice de l'Union européenne
- 6-8 février - visite au Tchad de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 15e conférence ministérielle de la Francophonie
- 9 février - 23e sommet franco-britannique à Cahors
- 12-16 février - visite d'état en France de M. Robert Kotcharian, président de la République d'Arménie
- 13 février - visite en Algérie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 14 - février - visite en France de M. Rafic Hariri, Premier ministre libanais
- 16 février - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 19-22 février - visite aux Seychelles et à Madagascar de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - à Tananarive, 17e conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien
- 27 février - 3e sommet tripartite du Triangle de Weimar à Neustadt
- 28 février-1er mars - visite en France de M. Boris Trajkovski, président de la République de Macédoine (A.R.Y.M.)

Mars

- 4-6 mars - visite en France de M. Ilir Meta, Premier ministre albanais
- 4-8 mars - visite en France de M. Robert Kotcharian, président de la République d'Arménie
- 5 mars - sommet trilatéral à Paris entre M. Jacques Chirac, président de la République, et ses homologues arménien, M. Robert Kotcharian, et azerbaïdjanaise, M. Heydar Aliyev
- 5 mars - visite en France de M. Göran Persson, Premier ministre suédois, président en exercice de l'Union européenne
- 6-9 mars - visite en France de M. Girija Prasad Koirala, Premier ministre népalais
- 9-10 mars - visite en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 15-16 mars - visite en France de M. Gerhard Schröder, chancelier allemand - inauguration du salon du livre
- 15-16 mars - visite en Pologne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 18-19 mars - visite en France de M. Gustavo Noboa Bejarano, président de la République de l'Équateur - colloque international "Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation"
- 20 mars - visite en Allemagne de M. Jacques Chirac, président de la République
- 21 mars - visite en Italie de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion ministérielle conjointe des états membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des partenaires de l'IGAD
- 23-24 mars - Conseil européen à Stockholm
- 25-28 mars - visite aux États-Unis de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 27-29 mars - visite en France de Mme Chandrika Bandaranaike, présidente de la République du Sri Lanka
- 29-30 mars - visite au Sénégal de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 30-31 mars - visite en France de M. Mohamed Hosni Moubarak, président de la République d'Égypte
- 30 mars - intervention du président de la République à la 57e session de la commission des droits de l'homme à Genève

Avril

- 2-4 avril - rencontres françaises de la Coopération multilatérale
- 4 avril - visite de Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, émir du Qatar
- 4-7 avril - visite au Brésil et en Argentine de M. Lionel Jospin, Premier ministre
- 11-17 avril - visite en France de M. Li Lanqing, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine
- 17-20 avril - visite conjointe en Guinée et en Sierra Leone de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, et de Mme Clare Short, ministre britannique du Développement international
- 17-19 avril - visite en France de M. Ricardo Lagos Escobar, président de la République du Chili
- 23-24 avril - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 24-25 avril - visite conjointe en Côte d'Ivoire de M. Laurent Fabius, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion des ministres des Finances de la zone franc
- 26-28 avril - visite à Chypre, au Liban et en Syrie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères

Mai

- 2-3 mai - visite en France de M. Abderrahmane El Youssoufi, Premier ministre marocain - 4e réunion annuelle franco-marocaine des chefs de gouvernement
- 2-3 mai - visite en France de M. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne
- 4 mai - visite en France de Cheikh Hamad Bin Issa Al-Khalifa, Emir de Bahreïn
- 4-5 mai - visite au Danemark de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 4-9 mai - visite en France de Mme Nguyen Thi Bin, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam
- 7-8 mai - visite en France de SM. Abdallah II Ibn Hussein, roi de Jordanie
- 9-10 mai - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 11 mai - réunion du Forum méditerranéen à Tanger
- 14 mai - 3e conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles - participation de M. Jacques Chirac, président de la République
- 15 mai - signature de l'accord de siège entre la France et l'Organisation européenne de télécommunications par satellites (EUTELSAT)
- 17-20 mai - visite en Suisse et en Norvège de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - au Spitzberg, visite de la base scientifique française
- 17-18 mai - visite en Belgique de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 3ème conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA)
- 24-25 mai - visite en Chine de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - réunion des ministres des Affaires étrangères du dialogue Europe-Asie (ASEM)
- 28-30 mai - visite d'Etat en France de M. Émile Lahoud, président de la République du Liban
- 31 mai-1er juin - visite en Tunisie de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 31 mai- 2 juin - visite en Afrique du Sud de M. Lionel Jospin, Premier ministre

Juin

- 3-4 juin - visite en Mauritanie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 6-7 juin - visite aux Etats-Unis de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 7-8 juin - visite au Burkina Faso de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 12 juin - 77e sommet franco-allemand à Fribourg-en-Brigtsau
- 12 juin - réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles
- 12-14 juin - visite d'état en France de M. Ferenc Madl, président de la République de Hongrie
- 12-14 juin - visite en Roumanie et en Moldavie de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 14-15 juin - Conseil européen à Göteborg
- 21-26 juin - visite en Pologne et en République tchèque de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 21 juin - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 25-27 juin - visite d'état en France de M. Bachar al Assad, président de la République arabe syrienne
- 25-27 juin - visite conjointe aux Etats-Unis de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, et de M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la Santé - session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies consacrée au VIH / sida
- 28 juin - visite en France du Prince Abdallah bin Abdülaziz Al Saoud, prince héritier d'Arabie saoudite
- 28-30 juin - visite au Nigeria et au Mali de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - à Abuja, inauguration de la nouvelle ambassade de France - à Bamako, première visite de ce rang

Juillet

- 1-3 juillet - visite en Russie de M. Jacques Chirac, président de la République - signature de 3 accords de coopération, notamment dans le domaine spatial et les transports aériens - adoption d'une déclaration sur les questions stratégiques
- 3-4 juillet - visite en France de M. Junichiro Koizumi, Premier ministre japonais
- 5-6 juillet - visite en France de M. Ariel Sharon, Premier ministre israélien
- 9 juillet - visite en Belgique de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 11-12 juillet - 18e séminaire ministériel franco-espagnol à Toulouse
- 12 juillet - visite en Andorre de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 12-13 juillet - visite en Russie de M. Lionel Jospin, Premier ministre - 12e session du Comité international olympique (CIO) - désignation de la ville hôte des jeux olympiques de 2008
- 14 juillet - invitation en France de SM Juan Carlos, roi d'Espagne, à l'occasion de la fête nationale
- 12-14 juillet - visite aux Etats-Unis et au Canada de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - à New York, conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre - à Ottawa, ouverture des jeux de la Francophonie
- 17 juillet - visite au Portugal de M. Pierre Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes
- 18 juillet - visite en Grande-Bretagne de M. Lionel Jospin, Premier ministre
- 20-22 juillet - sommet du G8 à Gênes
- 23-24 juillet - visite en Roumanie de M. Lionel Jospin, Premier ministre
- 23 juillet - visite en Hongrie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - conférence des ambassadeurs hongrois
- 23-25 juillet - réunion à Paris des agents du réseau de coopération et d'action culturelle du ministère des Affaires étrangères
- 26-27 juillet - visite en Turquie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 26-28 juillet - visite en Lituanie, Lettonie et Estonie de M. Jacques Chirac, président de la République
- 26-29 juillet - visite au Pérou de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - investiture de M. Alejandro Toledo Manrique, président de la République du Pérou

Août

- 1er août - visite au Kenya de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 12-14 août - visite dans la région des Grands Lacs (Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Congo, République démocratique du Congo) de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 27-30 août - 9e Conférence des ambassadeurs de France

Septembre

- 1-3 septembre - visite en Afrique du Sud de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
- 3-4 septembre - visite au Gabon de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 3-4 septembre - visite en Macédoine de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 5 septembre - visite en Allemagne de M. Jacques Chirac, président de la République, de M. Lionel Jospin, Premier ministre et de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères

- 5-6 septembre - visite en Slovénie de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 7 septembre - visite en Italie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 9-10 septembre - visite en Grèce de M. Lionel Jospin, Premier ministre
- 9-12 septembre - visite aux États-Unis de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 11 septembre - attentats aux Etats-Unis
- 12-13 septembre - visite en Grande-Bretagne de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 13-14 septembre - visite en Russie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 18-19 septembre - visite aux Etats-Unis de M. Jacques Chirac, président de la République
- 21 septembre - Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
- 23-25 septembre - visite en Israël et dans les Territoires palestiniens de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 23-25 septembre - visite en France de M. Mohamed Hosni Moubarak, président de la République d'Egypte
- 28 septembre - visite en France de SM. Haji Hassanal Bolkiah, sultan de Brunei

Octobre

- 1-2 octobre - visite en Tunisie, en Algérie et au Maroc de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 1er octobre - visite en Espagne de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 8-9 octobre - visite au Mali et en Côte d'Ivoire de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 8-11 octobre - visite en France de M. Hugo Chavez Frias, président de la République du Venezuela
- 11 octobre - 14e sommet franco-espagnol à Perpignan
- 12 octobre - visite en Albanie et en République fédérale de Yougoslavie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 13 octobre - visite en France de M. Vicente Fox Quesada, président du Mexique
- 14-15 octobre - visite en Italie de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - 1re conférence franco-italienne des ambassadeurs de la Méditerranée occidentale et du Maghreb
- 15 octobre - visite en Allemagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 15-16 octobre - visite aux Pays-Bas de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 2e "grande table" de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- 17-18 octobre - visite à Malte de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes
- 19 octobre - Conseil européen à Gand
- 20-22 octobre - visite en Algérie de M. Loïc Hennekinne, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères - signature de trois conventions : réouverture du consulat général de France à Oran - création d'un lycée international à Alger - restitution d'archives
- 22-25 octobre - visite en Libye et au Soudan de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 22-23 octobre - visite en Russie de M. Lionel Jospin, Premier ministre
- 24 octobre - visite en France de M. Gerhard Schröder, Chancelier allemand
- 26 octobre - forum méditerranéen d'Agadir
- 27 octobre - visite en Arabie Saoudite de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 29-31 octobre - visite en France de M. Fernando Henrique Cardoso, président de la République du Brésil
- 29-31 octobre - visite en France de M. Zlatko Lagumdzija, président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine

- 31 octobre-1er novembre - visite en Grande-Bretagne de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes

Novembre

- 1-2 novembre - visite en Inde et au Pakistan de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 5 novembre - visite en France de M. Hu Jintao, vice-président de la République populaire de Chine
- 5 novembre - visite au Yémen de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 6 novembre - visite aux Etats-Unis de M. Jacques Chirac, président de la République
- 7-8 novembre - visite en France de M. Pervez Musharraf, président de la République du Pakistan
- 9-15 novembre - visite aux Etats-Unis de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères - 56e assemblée générale des Nations unies
- 11-13 novembre - visite conjointe au Maroc de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie et de M. Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville journées de la coopération décentralisée franco-marocaine
- 12-13 novembre - visite en Egypte, aux émirats arabes unis et en Arabie saoudite de M. Jacques Chirac, président de la République
- 14-17 novembre - visite aux Etats-Unis de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - 56e assemblée générale des Nations unies
- 17-18 novembre - visite au Canada de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - réunion du Comité du développement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
- 19 novembre - chute du régime des Talibans
- 22 novembre - arrivée à Kaboul de M. Jean-Marie Schuh, chargé d'affaires en Afghanistan
- 22 novembre - visite en Espagne de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères
- 23 novembre - 78e sommet franco-allemand à Nantes
- 22-24 novembre - visite en Ouzbekistan, au Tadjikistan et en Iran de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - aide humanitaire à l'Afghanistan
- 25 novembre - sommet franco-britannique à Londres
- 27 novembre - 21e sommet franco-italien à Périgueux
- 28-30 novembre - visite au Canada de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie - conférence des ministres francophones responsables de TV5
- 29 novembre - 24e sommet franco-britannique à Londres

Décembre

- 1-2 décembre - visite en Tunisie, en Algérie et au Maroc de M. Jacques Chirac, président de la République
- 3 décembre - visite en France de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre belge, président en exercice de l'Union européenne
- 5 décembre - visite de M. John Kufuor, président de la République du Ghana
- 5-6 décembre - visite en Bulgarie de M. Pierre Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes
- 7-8 décembre - visite en République fédérale de Yougoslavie et en Croatie de M. Jacques Chirac, président de la République
- 11 décembre - visite en France de M. Colin Powell, Secrétaire d'Etat américain

- 11 décembre - visite au Conseil de l'Europe de M. Kim Dae-jung, président de la République de Corée
- 12-13 décembre - visite en Irlande de M. Pierre Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes - forum sur l'Europe
- 13-14 décembre - visite en Afghanistan de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
- 13-15 décembre - Conseil européen à Laeken
- 17 décembre - visite en Finlande de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères

Les pouvoirs de l'ambassadeur

Décret n° 79-433 du 1er juin 1979 relatif aux pouvoirs des ambassadeurs et à l'organisation des services de l'état à l'étranger.

Art. 1 -- L'ambassadeur est dépositaire de l'autorité de l'état dans le pays où il est accrédité. Il est chargé, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, de la mise en œuvre dans ce pays de la politique extérieure de la France.

Il représente le président de la République, le gouvernement et chacun des ministres. Il informe le gouvernement, négocie au nom de l'état, veille au développement des relations de la France avec le pays accréditaire, assure la protection des intérêts de l'état et celle des ressortissants français.

Art. 2. -- Sauf en ce qui concerne les pouvoirs que le ministre de la Défense tient de l'article 16 de l'ordonnance susvisée du 7 janvier 1959 et que le ministre de la Coopération tient du décret susvisé du 6 juin 1974, l'ambassadeur reçoit ses instructions du ministre des Affaires étrangères et, sous couvert de ce dernier, de chacun des ministres.

Art. 3. -- L'ambassadeur, chef de la mission diplomatique, coordonne et anime l'action des services civils et de la mission militaire.

Art. 4. -- Seul l'ambassadeur peut recevoir délégation des ministres dans le pays où il est accrédité.

Art. 5. -- L'ambassadeur peut consentir des délégations de signature aux responsables des différents services et, dans les matières déterminées par décret, des délégations de pouvoirs.

Les consuls peuvent recevoir de l'ambassadeur des délégations et des missions particulières.

Art. 6. -- Dans les conditions qu'il fixe, l'ambassadeur a communication immédiate de toutes les correspondances échangées entre les services de sa mission et les ministères ou organismes dont ils relèvent.

Les responsables des différents services font tenir à l'ambassadeur toutes les informations et études nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 7. -- L'ambassadeur adresse chaque année aux ministres dont ils relèvent une appréciation générale relative à la manière de servir des responsables des différents services.

Art. 8. -- L'ambassadeur est préalablement informé des affectations et des mutations des consuls et des responsables des différents services. Il instruit la demande d'accréditation de l'attaché des forces armées dans son pays de résidence.

Art. 9. -- L'ambassadeur peut demander le rappel de tout agent affecté à sa mission et, en cas d'urgence, lui donner l'ordre de partir immédiatement.

Art. 10. -- Les responsables des différents services qui exercent simultanément leurs attributions dans plusieurs pays sont rattachés à l'ambassadeur chef de la mission où ils ont leur résidence et, en tant que de besoin, aux ambassadeurs chefs des autres missions.

Art. 11. -- Les dispositions du présent décret ne s'appliquent pas aux attributions confiées en propre aux consuls par les lois et les traités ou usages internationaux, à l'activité des fonctionnaires agissant en qualité ou pour le compte de comptables publics, aux commandements militaires exercés en application d'accords internationaux, sauf dispositions contraires prévues par lesdits accords, ni aux activités des missions militaires auprès des autorités alliées.

Art. 12. -- L'ambassadeur, chef de la représentation permanente de la France auprès d'une organisation internationale, est chargé auprès de cette organisation, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, de la mise en œuvre de la politique extérieure de la France. Il représente le président de la République, le gouvernement et chacun des ministres. Il exerce à l'égard des services de l'état qui lui sont attachés les mêmes compétences que celles qui sont attribuées à l'ambassadeur, chef de la mission diplomatique, en vertu des articles 2 à 9 et 11.

Art. 13. -- Les pouvoirs de l'ambassadeur sont exercés, en son absence, par un chargé d'affaires.

Art. 14. -- Le Premier ministre, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de la Santé et de la Famille, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le ministre du Travail et de la participation, le ministre de la Coopération, le ministre de l'économie, le ministre du Budget, le ministre de l'Environnement et du cadre de vie, le ministre de l'éducation, le ministre des Universités, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Industrie, le ministre du Commerce et de l'artisanat, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de la Culture et de la Communication et le secrétaire d'état auprès du Premier ministre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le budget du ministère des Affaires étrangères

En 2001, le budget du ministère des Affaires étrangères a été établi en loi de finances initiale à 3 368 Mb, soit une progression de 5,4% par rapport à 2000. Sa part au sein du budget de l'Etat est passée de 1,2 à 1,3%.

Des crédits additionnels ont été ouverts en loi de finances rectificative pour faire face à une forte progression de la dépense entraînée par la hausse du dollar.

Au total, les crédits ouverts en gestion ont atteint
3 915 Mb.

Stabilisation des effectifs

Ce budget s'est traduit, pour la troisième année consécutive, par une stabilisation des effectifs – 9 471 emplois – après la forte réduction enregistrée sur la période 1994-1998 (suppression de 625 emplois).

Avec 5522 emplois budgétaires à l'étranger, représentant presque 60 % de ses effectifs, le ministère des Affaires étrangères anime le deuxième réseau diplomatique et consulaire après celui des états Unis.

La dotation de l'OFPRA a été augmentée de 3,81Mb pour tenir compte des recrutements intervenus en 2000 et 2001 en vue de répondre à l'augmentation des demandes d'asile.

Concentration des moyens sur quatre actions prioritaires

- l'affirmation du rôle de la France dans les instances multilatérales

Les contributions aux organisations internationales ont représenté 869 Mb, soit 22.5 % du budget du ministère. L'année 2001 a été marquée par la forte augmentation de notre contribution aux opérations de maintien de la paix, en particulier au Congo, au Liban, en Sierra Leone et au Timor oriental. Les contributions volontaires ont augmenté (+2,29 Mb), spécialement au profit de l'UNHCR, de l'UNWRA, du PNUD et de l'OMS.

- la promotion de notre rayonnement culturel et de la francophonie

Des moyens supplémentaires ont été affectés au programme " Eiffel" de bourses d'excellence (+2,29Mb), à l'action audiovisuelle extérieure (+1,98Mb), et aux établissements culturels, notamment les centres culturels en Algérie (+ 910 000b).

- l'appui à la coopération technique et à l'aide au développement

Des moyens nouveaux ont été dégagés pour l'aide au développement, et surtout pour la lutte contre le sida en Afrique (+1,52 Mb) et le renforcement de l'état de droit. Les capacités d'intervention de l'Agence française de développement et du FSP ont été maintenues. L'enveloppe du Fonds d'urgence humanitaire (9, 30Mb) a été reconduite. Elle a permis de financer les premières opérations d'assistance aux populations afghanes.

- l'augmentation de l'aide aux Français de l'étranger

Une subvention de 303,37Mb a été affectée à l'AEFE, dont 36,89 Mb pour les bourses scolaires aux enfants français. L'assistance aux Français résidant hors de France a bénéficié de moyens nouveaux (690 000Mb) au titre de l'aide sociale aux personnes les plus démunies et de l'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

Visites bilatérales en 2001

Europe :

- visites du président de la République : 9
- visites du Premier ministre : 9
- visites du ministre des Affaires étrangères : 30
- visites du ministre délégué aux Affaires européennes : 13
- visites du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 5
- **12 visites de chefs d'Etat, dont les visites d'état des présidents de l' Arménie et de la Hongrie, et 22 visites de Premiers ministres ont eu lieu en France où l'on a enregistré également 40 visites de ministres des Affaires étrangères et 6 visites de ministres chargés des Affaires européennes.**

Afrique du Nord - Moyen-Orient :

- visites du président de la République : 6
- visites du ministre des Affaires étrangères : 10
- visites du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 5
- 8 chefs d'état ont été accueillis en France en 2001, dont les présidents du Liban et de la Syrie en visite d'état. 4 chefs de gouvernement et 6 ministres des Affaires étrangères sont venus en France.

Afrique - Océan Indien :

- visite du président de la République : 1 (conférence des chefs d'état et de gouvernement d'Afrique et de France à Yaoundé et visite bilatérale au Cameroun)
- visite du Premier ministre : 1, en Afrique du Sud
- visites du ministre des Affaires étrangères : 8, dont une tournée dans la région des Grands Lacs
- visites du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 15
- 8 chefs d'état de cette zone et 1 chef de gouvernement ont été accueillis en France en 2001, ainsi que 8 ministres des Affaires étrangères.

Amérique - Caraïbes :

- visites du président de la République : 2
- visite du Premier ministre : 1
- visites du ministre des Affaires étrangères : 5
- visites du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 6
- visite du ministre délégué aux Affaires européennes : 1
- 6 chefs d'état ont été accueillis en France et il y a eu 5 visites de ministres des Affaires étrangères.

Asie - Océanie :

- visites du ministre des Affaires étrangères : 2
- visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie : 1
- 2 chefs d'état et 2 chefs de gouvernement ont été accueillis en France. 6 ministres des Affaires étrangères s'y sont également rendus.

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP)

Le Fonds de solidarité prioritaire, issu de la réforme de la coopération de 1998, répond aux principes de la politique française d'aide au développement qui attache une importance accrue au partenariat, au renforcement des sociétés civiles des pays du Sud et à la transparence.

183 millions d'euros ont été engagés en 2001, soit la quasi-totalité de la dotation budgétaire du fonds.

Les projets ont été décidés en fonction des priorités suivantes : soutien de l'état de droit, de la bonne gouvernance et des processus d'intégration régionale, lutte contre le VIH / sida, défense de l'environnement, appui à la recherche, au développement culturel et à la coopération décentralisée.

Le FSP gère une forte proportion de projets en faveur de l'Afrique sub-saharienne et des Pays moins avancés (PMA).

Initiative "Pays pauvres très endettés" (PPTE) : le volet bilatéral français d'annulation de la dette

L'initiative française pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés correspond à un effort total de la France de plus de 10 milliards d'euros.

La France a voulu aller au-delà de l'effort d'annulation de la dette réalisé dans le cadre du Club de Paris (5,5 Mds 1). Elle a décidé d'annuler le solde de ses créances commerciales éligibles au Club de Paris (1 Md 1), et de refinancer par des dons ses créances d'aide publique au développement (4,7 Mds 1).

La dette continue d'être honorée, mais elle est aussitôt restituée par notre pays pour servir au financement de programmes d'aide au développement, définis dans le cadre de contrats de désendettement et de développement.

Ces contrats pluriannuels sont négociés entre la France et les états bénéficiaires, responsables de leur mise en œuvre. La société civile est associée à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'aide. Vingt pays sont concernés par ce dispositif.

Quatre domaines d'intervention ont été retenus :

- l' éducation de base et la formation professionnelle,
- les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies,
- les équipements et infrastructures des collectivités locales,
- l' aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Glossaire

- AEFE Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AFAA Association française d'action artistique
AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
APD Aide publique au développement
ARTT Aménagement et réduction du temps de travail
ARYM Ancienne République yougoslave de Macédoine
ASE Agence spatiale européenne
CAPE Centre d'accueil de la presse étrangère
CERI Centre d'études et de recherches internationales
CFI Canal France International
CICID Comité interministériel pour la coopération et le développement
CIVI Centre d'information sur le volontariat international
COCOP Comité de coordination, d'orientation et de projets pour l'Europe centrale et orientale
COPIC Comité d'orientation de la politique d'information et de communication
CSFE Conseil supérieur des Français de l'étranger
CSN Coopérant du service national
DAH Délégation à l'action humanitaire
DCI Direction de la communication et de l'information
DGCID Direction générale de la coopération internationale et du développement
ESSEC école supérieure des sciences économiques et commerciales
EUROJUST Mécanisme européen de coopération judiciaire
EUROPOL Mécanisme européen de coopération policière
EUTELSAT Organisation européenne de télécommunications par satellite
FED Fonds européen de développement
FMI Fonds monétaire international
FRPC Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSP Fonds de solidarité prioritaire
GAFI Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux
HCCI Haut conseil pour la coopération internationale
HEC école des Hautes études commerciales
IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement
KFOR Force de l'OTAN déployée au Kosovo
MAE Ministère des Affaires étrangères
MCNG Mission pour la coopération non gouvernementale
MFE Maison des Français de l'étranger
MINUK Mission des Nations unies au Kosovo
MINUEE Mission des Nations unies en Ethiopie-Erythrée
MONUC Mission des Nations unies en République démocratique du Congo
NSG Nuclear suppliers' group : groupe des fournisseurs nucléaires
OAA Organismes autorisés et agréés pour l'adoption
OACI Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE Organisation de coopération et de développement économique
OFPRA Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIC Organisation de la conférence islamique
OIT Organisation internationale du travail
OMC Organisation mondiale du commerce
OMI Organisation maritime internationale
OMS Organisation mondiale de la santé
ONG Organisation non gouvernementale
ONU Organisation des Nations unies
OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN Organisation du traité de l'Atlantique nord
OUA Organisation de l'unité africaine
PESD Politique européenne de sécurité et de défense
PESC Politique étrangère et de sécurité commune
PMA Pays les moins avancés
PME Petites et moyennes entreprises
PNUD Programme des Nations unies pour le développement
PPTE (Initiative) Pays pauvres très endettés : volet bilatéral français d'annulation de la dette
RFI Radio France internationale
SFOR Force de stabilisation en Bosnie
TICE Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TFF Force Amber Fox en Macédoine
Troïka Elle est composée de la présidence de l'UE, de la présidence suivante, de la Commission européenne et du Secrétaire général du Conseil européen, qui est aussi le Haut représentant pour la PESC
UCK Armée de libération du Kosovo
U.E. Union européenne
UIT Union internationale des télécommunications
UNHCR Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNWRA Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine
ZSP Zone de solidarité prioritaire, zone où la France concentre chaque année son effort d'aide bilatérale au développement

Responsables du projet :

Jean-Paul Réau
Michel Freymüth

Comité de rédaction :

Jean-Paul Réau, Michel Freymüth
Cécile Pozzo di Borgo, Sylvaine Carta-Le Vert
Agnès Rageau, Christian Geschwind, Marie-Noëlle Verdié

Conception et réalisation graphique :

Martine Loyau

Recherche iconographique :

Frédéric Eberhardt

Impression :

Imprimerie Service SA - Caractère - n°7-090
2, rue Monge - BP 24
15002 Aurillac Cedex